



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement**

Distr. générale
23 avril 1999
Français
Original: anglais

Session annuelle de 1999

New York, 14-23 juin 1999

Point 2 de l'ordre du jour

PNUD

Rapport annuel de l'Administrateur pour 1997

Résumé

L'évolution rapide de l'environnement extérieur en 1998 s'est traduite par une augmentation des demandes d'aide adressées au PNUD à l'échelle mondiale – demandes qu'expliquent pour une large part les caractéristiques propres au PNUD : présence universelle, impartialité, approche multisectorielle et caractère volontaire et gracieux de l'assistance.

Toujours soucieux de mieux cibler et orienter ses activités, le PNUD s'est efforcé de répondre avec souplesse et promptitude aux problèmes émergeant aux niveaux mondial, régional et national. Comme le montre le rapport pour 1998, le PNUD a aidé, par ses programmes, des pays divers de toutes les régions du monde à relever les défis que pose leur propre développement et à saisir les possibilités ouvertes par une mondialisation croissante.

Dans des décisions qui font date, le Conseil d'administration a adopté un objectif annuel de 1,1 milliard de dollars de ressources de base du PNUD et a élaboré un cadre de financement pluriannuel axé sur les résultats, pour en améliorer la prévisibilité. Le PNUD s'est employé, de concert avec les pays donateurs et les pays bénéficiaires de programmes, à renverser la tendance à la baisse des contributions à ses ressources de base.

Le PNUD a continué à intensifier l'application de son train de réformes internes «PNUD 2001» et à intervenir activement en faveur de l'Organisation des Nations Unies, de ses réformes et du rôle qu'elle joue sur le front du développement en abordant des problèmes internationaux de plus en plus nombreux. Une attention spéciale a été portée à tous les partenariats, anciens et nouveaux.

Le rapport pour 1998 est censé jeter un pont entre les rapports anciens et le nouveau système d'établissement des rapports au titre du cadre de financement pluriannuel, nouvellement approuvé en 1998.

Le premier rapport qui sera établi selon la nouvelle formule sera soumis au Conseil d'administration en avril 2000.

Le présent rapport annuel met en lumière les performances de 1998 en ce qui concerne les ressources, les résultats, les partenariats et la capacité organisationnelle, ainsi que les problèmes et défis de premier plan auxquels devra faire face le PNUD du futur, que l'organisation souhaiterait porter particulièrement à l'attention du Conseil d'administration.

Note : Les activités des fonds et des programmes associés au PNUD, tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Bureau des Nations Unies de la lutte contre la désertification et la sécheresse et le Programme des Volontaires des Nations Unies, font l'objet de rapports séparés soumis aux diverses sessions du Conseil d'administration et ne sont pas examinées dans le détail dans le présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ressources financières		
A. Situation et évolution actuelles	1-4	4
B. Analyse	5	4
C. Défis à relever	6	4
II. Résultats		
A. Situation et évolution actuelles	7-67	5
1. Un environnement porteur pour un développement humain durable ...	8-19	5
2. Pauvreté et moyens d'existence durables	20-36	8
3. Environnement	37-50	12
4. Égalité des sexes	51-59	15
5. Pays dans des situations de développement particulières	60-67	16
B. Analyse	68	19
C. Défis à relever	69	20
III. Partenariats		
A. Situation et évolution actuelles	70-80	20
B. Analyse	81	23
C. Défis à relever	82	24
IV. Capacité fonctionnelle		
A. Situation et évolution actuelles	83-92	24
1. Mise en valeur des ressources humaines	84-88	24
2. Décentralisation	89	25
3. Mesures de renforcement de l'efficacité	90-92	26
B. Analyse	93	26
C. Défis à relever	94	26

I. Ressources financières

A. Situation et évolution actuelles

1. L'année 1998 n'a été qu'une succession de crises – guerres, génocides et déplacements de réfugiés, graves fluctuations financières, dégradation de l'environnement et intensification des pressions sociales induites par une inégalité croissante. Ces problèmes internationaux ont augmenté les demandes d'aide adressées au PNUD à tous les niveaux : mondial, régional et national. Le présent rapport montre que malgré cette augmentation de la demande de services du PNUD, les ressources (c'est-à-dire les contributions réellement versées) de base (c'est-à-dire non affectées à des fins spéciales) se sont situées juste au-dessus de 750 millions de dollars en 1998 – c'est-à-dire moins des deux tiers du montant de 1,1 milliard de dollars, objectif annuel adopté dans la décision 95/23.

2. Le PNUD et le Conseil d'administration ont oeuvré en partenariat en 1998 pour inverser cette tendance à la diminution des ressources de base et pour en garantir le volume futur sur une base prévisible. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée, créé par la résolution 98/3, a facilité tout au long de 1998 des débats approfondis entre le PNUD, le programme et les pays donateurs, et le Conseil lui-même. Les consultations du Groupe de travail ont abouti à l'approbation de deux décisions marquantes, les décisions 98/23 et 99/1.

3. Dans ces décisions, le Conseil d'administration a réaffirmé les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement, à savoir l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, et le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, ainsi que le plein respect des priorités des pays bénéficiaires de programmes et la capacité de répondre avec souplesse à leurs besoins. Le Conseil a également souligné l'importance du volume de ces ressources, en adoptant un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars, et il a élaboré un mécanisme destiné à placer les sources de financement du PNUD (ressources de base et autres) sur une base prévisible. Ce nouveau mécanisme comprend : a) le cadre de financement pluriannuel, composé de deux éléments : le cadre de résultats stratégiques qui intègre les objectifs des programmes, les domaines stratégiques de l'aide, les principaux résultats attendus, et un cadre de ressources regroupant tous les concours financiers; b) le rapport annuel axé sur les résultats, qui présentera au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de chaque année, une évaluation complète des principaux résultats obtenus et un examen de l'emploi des

ressources; c) et un rapport d'évaluation quadriennal qui étudiera en profondeur les résultats et les produits fixés dans le cadre de financement pluriannuel, et qui sera appelé le rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

4. Les ressources autres que les ressources de base (destinées à des fins spécifiques) – participation aux coûts d'une tierce partie, participation aux coûts des gouvernements et fonds d'affectation spéciale – sont passées de 378 millions de dollars en 1992 à 1,2 milliard de dollars en 1998. Les informations détaillées concernant la source et la destination de ces ressources, demandées au paragraphe 11 de la décision 98/2, n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport et elles seront présentées dans le rapport annuel sur la situation financière, qui sera soumis au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999.

B. Analyse

5. Au cours des débats qui ont abouti à l'adoption de la décision 98/23, on a souligné que les ressources de base restent le fondement du PNUD mais qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques. Dans cette décision, où est réaffirmé le rôle du PNUD sur le front du développement, une possibilité est ouverte qui peut être saisie par tous les partenaires – le PNUD, les pays donateurs et les pays bénéficiaires de programme et le Conseil d'administration. Les débats consacrés à la décision 98/23 ont fait apparaître un sens nouveau, plus fort, du partage des responsabilités concernant la santé financière de l'organisation. Ce nouveau partenariat doit être étendu à tous les membres contributeurs et participants, afin d'inverser la tendance à la baisse des ressources de base.

C. Défis à relever

6. Le premier défi à relever, c'est faire en sorte que les ressources de base reprennent un mouvement ascendant et deviennent plus prévisibles de manière à obtenir chaque année un volume accru de ressources jusqu'à ce que soit atteint l'objectif de 1,1 milliard de dollars de contributions de base. Tous les partenaires ont un rôle fondamental à jouer pour que soit tenu l'engagement qui sous-tend la décision 98/23 : les pays bénéficiaires de programmes doivent faire connaître la valeur ajoutée apportée par le PNUD à leur stade particulier de développement; les pays donateurs doivent sensibiliser davantage le public au rôle que joue le PNUD dans le contexte évolutif de la coopération en faveur du développement. Quant au PNUD, le problème qui se pose

sera de faire état des résultats obtenus dans le nouveau cadre de financement pluriannuel et de veiller à ce que le message soit bien perçu. Il importe que la session en cours prenne note des résultats de la première réunion de financement du PNUD en avril 1999 et décide des mesures à prendre pour que soit atteint l'objectif annuel de 1,1 milliard de dollars de ressources de base.

II. Résultats

A. Situation et évolution actuelles

7. Les paragraphes qui suivent mettent en lumière certains exemples du type de soutien apporté par le PNUD en 1998 aux niveaux mondial, régional et national. Les rapports annuels axés sur les résultats ne seront établis qu'à partir de 2000, mais on présente ci-après ces exemples de l'activité du PNUD en 1998 en les regroupant selon les cinq premières catégories fixées dans le cadre de résultats stratégiques. Le but visé est de montrer la portée géographique et le caractère multiforme des activités du PNUD sur le plan de la mobilisation du renforcement des capacités et de la coordination dans ses domaines de compétence, activités qui coiffent les cinq catégories susmentionnées, vu le caractère multisectoriel de l'approche du PNUD en matière de développement. Pour ce qui est des activités menées dans le cadre de coopération mondiale, approuvées par le Conseil d'administration en 1997, le PNUD a chargé une équipe de consultants indépendants de procéder à une évaluation prospective. Les résultats de l'étude apparaissent dans le document DP/1999/CRP.7 et dans le rapport de situation sur les activités menées par le PNUD dans le cadre actuel de coopération mondiale, mais il n'a pas été possible, faute de temps, d'exposer pleinement les résultats empiriques intéressant les clients et les parties prenantes du PNUD. Les directeurs des bureaux régionaux seront à la disposition du Conseil d'administration pour lui exposer oralement, lors de la session en cours, les résultats obtenus et les leçons retenues en 1998 et les priorités qui en découlent pour 1999.

1. Un environnement porteur pour un développement humain durable

8. *L'expérience acquise par le PNUD dans ses opérations à travers le monde* montre que la bonne gestion des affaires publiques est dans un pays, un des facteurs qui contribue le plus à ce que le PNUD y obtienne des résultats dans ses quatre domaines de compétence. Les programmes mondiaux et régionaux ont continué à faciliter l'échange de données sur les meilleures pratiques. Au niveau des pays, le PNUD a

répondu à une demande croissante des pays bénéficiant de programmes en ce qui concerne le renforcement des capacités sur les plans suivants : organes directeurs (organes judiciaires, législatifs et électoraux); décentralisation et pouvoirs locaux; gestion et administration du secteur public; et organisation de la société civile. En ce qui concerne tout particulièrement les cas de décentralisation et de gestion locale, les fonds de développement local du FENU dans les pays africains, au Bangladesh, en République démocratique lao et au Viet Nam, ont joué un rôle important. Le PNUD a par ailleurs contribué à ce que des secteurs opposés de la société parviennent à un consensus sur des questions de développement.

9. *Dans la région de l'Afrique*, le PNUD a, dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, tenu au Ghana, en juin 1998, le deuxième Forum annuel sur la gouvernance en Afrique, consacré aux problèmes de responsabilisation et de transparence. À la suite de ce Forum, 11 pays ont désormais établi des programmes nationaux de renforcement de capacités dans les domaines de l'administration judiciaire et de l'administration publique. Le PNUD a mis définitivement au point des directives concernant la réforme de la fonction publique à l'intention du Programme spécial pour l'Afrique, initiative de donateurs dirigée par la Banque mondiale. Le PNUD a aidé un nombre croissant de pays à organiser leurs élections. En 1998, la Guinée, le Mali, le Niger, la République centrafricaine et le Togo ont demandé une aide au PNUD en matière électorale (voir par. 60 pour des informations sur le Lesotho). Les demandes d'aide adressées au PNUD dans les domaines de la conduite des affaires publiques ne se sont pas limitées au domaine électoral mais ont en outre porté sur l'examen ou la réforme de la constitution, la réforme de la fonction publique, y compris la décentralisation et la lutte contre la corruption. Le PNUD a aidé, entre autres pays, le Mali, le Sénégal et le Tchad à se doter d'une législation concernant la décentralisation et à renforcer les capacités locales des unités décentralisées. Le Tchad a demandé au PNUD et à la Commission des droits de l'homme d'établir un programme concernant les droits de l'homme et la conduite des affaires publiques, programme qui a bénéficié du soutien de divers donateurs.

10. *Dans la région des États arabes*, le PNUD a travaillé avec les gouvernements des pays pour créer un cadre permettant un processus de prise de décisions plus participatif et plus décentralisé et pour encourager le dialogue à l'échelle nationale et les partenariats entre pouvoirs publics, société civile et secteur privé. Dans le cas du Yémen, le PNUD a aidé le Gouvernement à consolider le processus d'unification, à réconcilier les usages administratifs traditionnels divergents, à simplifier l'appareil de l'État grâce à un partage plus souple des responsabilités et des pouvoirs entre le centre et les

régions et à créer un environnement porteur pour la société civile et le secteur privé. On attend du programme qu'il aboutisse à un processus de prise de décisions plus axé sur les résultats au Parlement, au Gouvernement et dans les conseils locaux. En Égypte, le PNUD a répondu à la demande d'aide à la décentralisation qui s'est traduite par une amélioration des prestations et des performances des services publics. Dans le cadre du programme de réformes, des centres d'affaires ont été instaurés dans tous les gouvernorats afin d'aider les investisseurs à lancer ou à promouvoir des entreprises. En Arabie saoudite, le PNUD a contribué à l'établissement de plans d'infrastructure destinés aux villes et au renforcement de la capacité des autorités nationales d'aborder des problèmes de développement urbain à long terme. Le PNUD a également participé aux efforts des pouvoirs publics sur le plan de la transformation et de la diversification structurelles de l'économie saoudienne et sur celui du renforcement des capacités locales d'analyse des politiques et de prévisions économiques, afin de promouvoir la privatisation.

11. *Dans la région Asie-Pacifique*, on a demandé au PNUD d'aider à coordonner l'aide internationale (partage des coûts et financement parallèle) dans le cadre des élections qui auront lieu en juin 1999 en Indonésie, et qui supposent plus de 300 000 bureaux de vote et plus de 100 millions d'électeurs potentiels répartis sur quelque 17 000 îles. Sa mission était notamment d'instaurer un dialogue entre l'État, les organismes chargés de l'organisation du scrutin, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations civiles, les milieux universitaires, les experts sous-régionaux et la communauté internationale dans son ensemble. Il a apporté un appui dans les domaines suivants : renforcement des capacités des organismes chargés de l'organisation du scrutin; aide à la mise au point d'un programme national d'éducation des électeurs; et développement de capacités nationales indépendantes aux fins de superviser le processus électoral. La communauté internationale s'est mobilisée, en affectant à l'organisation des élections plus de 50 millions de dollars à ce jour qui seront gérés par le PNUD. Ce montant a permis de lancer un vaste programme de coopération technique dans le domaine des affaires publiques, qui sera complété par un programme de plus grande envergure portant sur la réforme des systèmes judiciaire et parlementaire, l'autonomie régionale et la décentralisation et l'administration publique. En Malaisie, le PNUD a commencé à proposer aux cadres supérieurs des services consultatifs en matière de gestion d'entreprises, l'objectif étant d'appuyer de manière provisoire les programmes nationaux visant à réexaminer et à transformer le cadre législatif et les mécanismes liés à la responsabilité et à la transparence des sociétés dans les pays

d'Asie du Sud-Est. En République de Corée, il a organisé, en collaboration avec des parlementaires et l'association Citizens for Economic Freedom, le premier atelier national sur la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé qui a permis de sensibiliser le public aux problèmes liés à la faiblesse de la gestion financière et aux changements nécessaires pour sortir de la crise actuelle et éviter une crise similaire. Comme prévu, les recommandations et les propositions présentées à cette occasion ont provoqué une meilleure prise de conscience des problèmes. Par ailleurs, la large diffusion des résultats de l'atelier a ouvert la voie à de nouvelles discussions et propositions visant à établir une meilleure gouvernance en politique et dans les secteurs public et privé du pays. En Thaïlande, le PNUD, par l'intermédiaire de son programme régional sur la gouvernance en Asie et dans le Pacifique, et Transparency International, a parrainé une réunion régionale qui a rassemblé des parlementaires, des hauts fonctionnaires, des personnalités de la société civile et d'autres décideurs autour du thème d'une meilleure gouvernance en Asie, l'objectif étant d'obtenir une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation. La conférence a donné lieu à l'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption au niveau national qui passe par le renforcement des capacités des parlementaires, des médias, des administrations centrales et locales, des organismes de surveillance, des médiateurs, du personnel travaillant dans le système judiciaire et des associations civiles. Au Cambodge, le PNUD a apporté son concours au Comité électoral national (responsable de l'organisation des élections qui se sont déroulées en juillet 1998) dans les domaines de la coopération technique, des achats et de l'appui logistique. Il a fait largement appel aux compétences techniques internes et les opérations ont été financées au titre de la rubrique 1.1.3 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base. Les capacités de gestion nécessitées par l'organisation des élections ont été prélevées sur un projet en cours axé sur la gouvernance et les droits de l'homme. Le PNUD a également établi un fonds d'affectation ouvert, mécanisme suffisamment souple pour permettre de recevoir des contributions et de les utiliser dans divers domaines, comme l'éducation des électeurs, la formation d'homologues et l'achat de matériel.

12. *En Europe et dans la Communauté d'États indépendants*, le PNUD a poursuivi l'exécution des programmes existants, par exemple en Lettonie, Pologne, République de Moldova et en Ouzbékistan, qui visent à établir des associations indépendantes de défense des droits de l'homme. Il a aussi lancé de nouveaux programmes en Roumanie et en Ukraine. En Roumanie, il a appuyé la création du Bureau du médiateur et a aidé au démarrage de ses travaux en lançant des opérations de sensibilisation et en diffusant un guide

décrivant la fonction du médiateur. En Ukraine, le PNUD apportera son concours au médiateur élu par le Parlement en avril 1998, une première dans l'histoire du pays. Au Kazakhstan, il a appuyé les préparatifs de la création d'un organisme de médiation en 1999. En mai 1998, il a participé au quatrième atelier consacré au rôle du médiateur, qui a été organisé à Varsovie en étroite coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

13. *En Amérique latine et dans les Caraïbes*, le PNUD a oeuvré en faveur du renforcement de l'appareil judiciaire, en particulier des aspects liés à la sécurité publique et au secteur pénitentiaire, et de l'amélioration de l'accès aux services judiciaires, avec pour résultat l'établissement d'un réseau d'organisations et d'experts dont l'objectif est de superviser différents aspects des systèmes judiciaires en vigueur dans plusieurs pays. Il a également aidé les gouvernements à réformer leurs appareils judiciaires et a organisé plusieurs conférences et séminaires de formation régionaux. Au Guatemala, le PNUD a renforcé les capacités du Bureau de protection du public et a fait progresser les réformes prévues par les accords de paix. En Haïti, il a poursuivi son programme d'assistance technique axé sur le développement institutionnel de la police nationale, en coordination avec des programmes américain, canadien et français. Même pendant la crise politique que le pays a traversée, on a continué d'associer la police nationale aux opérations de maintien et de renforcement de la démocratie. En Colombie, le PNUD a contribué à mettre en oeuvre le programme de paix du nouveau gouvernement issu des urnes et a notamment orienté son action vers la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées.

14. En 1998, année du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le lien entre la notion de droit au développement et la bonne gouvernance s'est trouvé renforcé. En étroite coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD a cherché à appliquer une stratégie axée sur les droits fondamentaux de la personne tant dans ses orientations que dans ses programmes, avec pour résultats : un programme intégré en faveur des organisations nationales de défense des droits de l'homme (visant par exemple à nommer des médiateurs et à établir des commissions des droits de l'homme); des formations sur des aspects liés aux droits de l'homme, le développement des capacités et une assistance du PNUD visant à susciter un dialogue entre le personnel des bureaux de pays et des représentants des pouvoirs publics et de la société civile; l'instauration d'un débat autour des politiques en matière de droits de l'homme et des activités qui font suite aux conférences des Nations Unies; des programmes nationaux spécifiques allant du renforcement de la primauté du droit à la participation à la vie

politique en passant par des campagnes de sensibilisation au respect des droits de l'homme.

15. *En Europe et dans la Communauté d'États indépendants*, le PNUD a surtout articulé son action autour du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en y associant les bureaux de pays, les programmes régionaux et les partenaires nationaux. La plupart des bureaux ont, dans le cadre du cinquantenaire, établi des rapports sur la situation des droits de l'homme dans leur pays respectif. Les rapports et les activités organisées au niveau national ont nourri les débats de la conférence régionale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Yalta (Ukraine) en septembre 1998. Trois cents représentants venus de 27 pays y ont abordé les problèmes que la transition posait en termes de respect des droits de l'homme et des libertés. Ils ont arrêté des objectifs généraux dont la coordination a été confiée au PNUD, qui visent notamment à faire en sorte que les gouvernements, la société civile et le secteur privé se tiennent mutuellement au courant des meilleures pratiques en matière de respect des droits de l'homme.

16. *Dans les États arabes*, le PNUD a mené à bien les préparatifs d'une réunion régionale qui doit avoir lieu en Égypte en mai 1999 sur le thème des droits de l'homme et du développement et qui réunira pour la première fois divers partenaires s'occupant des droits de l'homme dans la région : des observatoires des droits de l'homme, des comités parlementaires spécialistes de la question des droits de l'homme, l'Union des juristes arabes, l'Union des travailleurs arabes, l'Union des journalistes arabes et quelques organisations non gouvernementales. L'objectif est de mieux faire comprendre le lien qui existe entre le respect des droits de l'homme et le développement humain durable dans la région.

17. *Aux niveaux mondial, régional et national*, le PNUD a continué à jouer un rôle moteur en donnant l'occasion à ses différents partenaires de se rencontrer et de définir l'orientation à suivre en matière de développement humain durable. Jugés particulièrement utiles, les instruments du PNUD, tels que les rapports mondiaux, régionaux et nationaux en matière de développement humain, ont servi à orienter les politiques et à susciter des débats publics (voir aussi le paragraphe 25). Le PNUD a également facilité l'organisation de réunions de haut niveau visant à arrêter des mesures générales de nature à répondre aux enjeux et aux problèmes de développement dans les différentes régions du monde. Ainsi, dans la région Asie-Pacifique, le PNUD a organisé, en collaboration avec la République de Corée, une réunion régionale qui a rassemblé 150 représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, venus de 30 pays, dont des représentants des jeunes. Cette réunion a permis de mieux comprendre les problèmes relatifs au développement durable et équitable dans le

contexte de la mondialisation et a fait l'objet d'une déclaration – la Déclaration de Séoul – qui expose le consensus auquel sont parvenus les participants.

18. *En Afrique*, tout au long de 1998, le PNUD a organisé une série d'ateliers et établi une série de documents d'orientation en vue de promouvoir la compétitivité. L'une des manifestations les plus marquantes a été la réunion ministérielle consacrée à la compétitivité des économies africaines, qui s'est tenue en mars 1998 à Dakar. L'objectif était d'aider les pays à formuler des stratégies de nature à améliorer leurs capacités de négociation et leur positionnement sur le marché mondial. S'inspirant des résultats de la réunion ministérielle et d'autres activités entreprises dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique aux fins d'améliorer l'accès aux marchés et de promouvoir le développement, les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine se sont ensemble attachés à faciliter des investissements ambitieux et à long terme dans la région, notamment sous forme de programmes d'équipement multinationaux ou encore axés sur l'exploitation des ressources naturelles communes. Le PNUD s'efforce d'aider les pays à évaluer le degré de compétitivité à l'exportation et à définir des politiques et des stratégies d'accès aux marchés mondiaux, compte tenu du niveau d'ouverture aux échanges, des régimes fiscaux, du niveau d'équipement, des lois protégeant les droits de propriété et des mécanismes existant en matière de transparence et de responsabilité. Parmi les recommandations figurent des mesures visant à lever les obstacles aux investissements. Les études prospectives nationales à long terme parrainées par le PNUD ont permis aux gouvernements africains de formuler des objectifs de développement à long terme qui tiennent compte des vues des partenaires nationaux, de la mondialisation de l'économie et du rôle des investisseurs privés nationaux et étrangers. Parmi les principales réalisations issues des études prospectives en 1999, on peut citer la création d'un système africain d'aide à la décision dans la région, basé à Harare avec des modules relais dans différents pays du continent. À ce jour, le PNUD a aidé 14 pays (Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) à définir un programme de développement à long terme et 30 autres lui ont officiellement demandé son concours. L'équipe chargée des études prospectives met actuellement au point des instruments visant à intégrer les prévisions à long terme, la planification à moyen terme et la gestion économique à court terme (phase II, 1997-2001). Il est également prévu de réaliser des études prospectives régionales et sous-régionales à long terme.

19. *En Amérique latine et dans les Caraïbes*, le PNUD a contribué à réaliser une étude sur le niveau d'éducation dans la région, en collaboration avec la Commission de haut niveau regroupant des personnalités et en consultation avec la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale. Cette étude, qui a constitué la contribution des Nations Unies au débat consacré à l'éducation lors du Sommet présidentiel des Amériques d'avril 1998, a orienté les débats nationaux dans plusieurs pays. Le PNUD a apporté son concours au Cercle de Montevideo auquel participent les principaux dirigeants du monde, qui a formulé des recommandations clefs axées sur les investissements sociaux, la gouvernance et les relations entre les partis politiques et la société civile. Grâce à l'aide du PNUD qui a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Brésil et le Guatemala ont pu entreprendre une réforme fiscale. Au Brésil, le PNUD a appuyé, avec une participation financière de la Banque interaméricaine de développement, le Programme national d'administration budgétaire visant à améliorer la gestion des fonds publics. Dans l'État de Paraíba, le taux de recouvrement des impôts a ainsi augmenté de 6 % en 1998. Au Guatemala, le PNUD, en collaboration avec la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, a grandement contribué à la réalisation des objectifs des accords de paix signés à la fin de 1996. En 1998, son soutien s'est avéré décisif dans l'établissement du nouvel organisme de recouvrement des impôts, la révision des priorités et l'accroissement des pouvoirs régionaux en matière budgétaires prévus par les accords de paix.

2. Pauvreté et moyens d'existence durables

20. *Face à la crise financière en Asie*, le PNUD a axé son aide sur le renforcement des capacités nationales d'atténuer la pauvreté qui en découle, notamment en conseillant les gouvernements sur les mesures à prendre pour relancer l'économie. À cet effet, il a élargi son processus de consultation et mis l'accent sur les questions de développement humain, de gestion durable de l'environnement, de filets de sécurité à court terme et de systèmes de sécurité sociale à plus long terme ainsi que sur la gouvernance dans le cadre de la crise. Il a organisé, à l'intention de représentants des pouvoirs publics, de groupes de la société civile, de la presse, des milieux d'affaires et de l'université des cinq pays les plus touchés par la crise (Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée et Thaïlande) des séminaires et ateliers régionaux pour examiner toutes les répercussions de la situation et élaborer d'autres plans de redressement. Le PNUD a aidé à l'élaboration et au suivi de stratégies d'intervention et d'action nationales visant à donner aux ONG et aux

groupes communautaires les moyens de faire face aux incidences humaines de la crise. Dans ces pays, il a organisé des dialogues de haut niveau avec des responsables gouvernementaux sur des modalités de relance et a fait établir des rapports détaillés analysant les causes et les conséquences immédiates des crises financière et écologique qui menacent chacun d'eux, notamment les incidences socio-économiques sur les pauvres. Le rapport intitulé «*A Pro-Human Development Adjustment Framework for the Countries of East and South-East Asia*», établi pour le PNUD, contient des recommandations sur un certain nombre d'initiatives hautement prioritaires et d'actions sous-régionales. Si le PNUD a concentré ses activités en amont, il a veillé aussi à appuyer un certain nombre d'activités dans le cadre des plans de redressement nationaux. Il a donc fallu réorienter les cadres de coopération nationale afin de faire face aux besoins induits par le redressement et mobiliser les organismes des Nations Unies en faveur de programmes conjoints. Le PNUD a octroyé un montant de 350 000 dollars au titre du financement d'un programme régional d'assistance spéciale aux pays en proie à la crise économique en Asie. Ce programme a permis de fournir des capitaux de départ pour la mise en oeuvre d'initiatives locales spéciales dans chacun des cinq pays les plus touchés. En Indonésie, les institutions spécialisées des Nations Unies travaillent en étroite collaboration et en équipe sous la direction du Coordonnateur résident, dont le Gouvernement a fait le coordonnateur de toute la coopération technique extérieure dans le cadre des programmes de redressement élaborés après la crise. Des services consultatifs et de soutien interorganisations sont fournis par l'intermédiaire du mécanisme d'appui mis en place par le PNUD pour relancer l'économie indonésienne, afin de surveiller les incidences sociales et humaines, d'analyser l'intégration des politiques sociales et économiques et de coordonner l'aide d'urgence. Le Programme de relèvement communautaire permet de venir en aide directement à la population. En Thaïlande, le PNUD a largement contribué à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale destinée à la Commission de la politique sociale et intitulée «*A People-Centred Development Strategy for Rapid Recovery in Thailand*», laquelle propose un plan d'action en cinq points, axé sur le renforcement de l'action au niveau communautaire et un développement holistique et participatif.

21. *Face à la crise financière russe*, le PNUD, en coopération avec le Centre pour le développement international, l'Université Harvard et la Commission économique pour l'Europe, a réuni en décembre 1998 des décideurs, des économistes et des chercheurs du monde entier afin de débattre des répercussions de la crise en Fédération de Russie et sur les économies en transition de la région, compte tenu

de l'expérience des pays d'Asie et d'Amérique latine en la matière.

22. *Au niveau mondial*, le PNUD, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, a formulé la première déclaration d'engagement en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté, adoptée par le Comité administratif de coordination. Il a également publié le premier numéro de «*Overcoming Human Poverty*», rapport mondial annuel sur les progrès accomplis au titre des programmes de pays et par le PNUD dans la mise en oeuvre des engagements en faveur de l'élimination de la pauvreté pris lors du Sommet mondial pour le développement social, en 1995. Le rapport indique que si de nombreux pays ont évalué le seuil de pauvreté, ils sont sensiblement moins nombreux à avoir élaboré des plans de lutte contre la pauvreté et une minorité seulement à s'être fixés des délais pour éliminer l'extrême pauvreté. Il donne un aperçu des efforts déployés par le PNUD pour mettre en oeuvre une approche multidimensionnelle de l'élimination de la pauvreté, notamment des liens décisionnels et opérationnels entre la pauvreté, la macroéconomie, la gestion de l'environnement, l'égalité des sexes et la gouvernance. Le rapport est actuellement utilisé aux niveaux international et national pour accélérer les progrès en matière de réduction de la pauvreté en vue de l'examen quinquennal des résultats du Sommet social auquel l'Assemblée générale doit procéder en l'an 2000.

23. *Aux échelons régional et national*, le PNUD a fourni toute une gamme de services d'appui en vue de l'élimination de la pauvreté. À la fin de l'année 1998, plus de 100 pays bénéficiaient de l'Initiative de lutte contre la pauvreté qu'il avait lancée en 1996. Un tiers des projets ont été menés à bien et une évaluation de l'Initiative sur le terrain est prévue pour la seconde moitié de 1999. Les services fournis par le PNUD étaient notamment les suivants : évaluations qualitatives de la pauvreté; enquêtes sur les ménages et cartes de la pauvreté; stratégies et programmes d'atténuation de la pauvreté; analyses des dépenses sociales et de l'aide allant aux services de base; rapports nationaux sur le développement humain; renforcement des capacités de planification de la réduction de la pauvreté; mobilisation sociale et constitution de groupes d'appui. Les évaluations qualitatives, par exemple, étaient axées sur des groupes défavorisés importants tels que les communautés autochtones, les jeunes sans emplois, les personnes infectées par le VIH/Sida, les femmes et les enfants des rues. De nouvelles approches ont été utilisées, notamment des techniques participatives, par opposition aux techniques d'enquêtes quantitatives classiques. Nombre d'évaluations ont mis en lumière, entre autres, la contribution économique des femmes dans le secteur de subsistance et contribué à

mobiliser les communautés et à renforcer les capacités locales pour mieux faire comprendre la pauvreté et la combattre.

24. De nouveaux indicateurs ont été définis pour les enquêtes sur les ménages et les cartes de la pauvreté, afin de tenir compte de l'incidence d'aspects complexes du phénomène tels que la participation de la société et les droits sociaux et de mieux saisir la dynamique changeante de la pauvreté et des facteurs qui la rendent vulnérable. Outre qu'elles améliorent les bases de données des pays bénéficiant d'un programme, les cartes de la pauvreté, en soulignant les disparités et les inégalités au niveau national, peuvent servir à identifier des groupes ou des régions particulièrement défavorisés. Les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté élaborés essentiellement, mais pas exclusivement, en Afrique, exigeaient la participation d'acteurs clefs dans chaque pays concerné et à tous les niveaux. Le PNUD a apporté à ce processus son aptitude à travailler avec de multiples parties prenantes, à agir en tant qu'intermédiaire honnête et à tirer parti au maximum des compétences nationales. Ainsi, le Gouvernement mauritanien a présenté sa stratégie nationale à la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue en mars 1998. S'agissant des analyses des dépenses sociales et de l'aide allant aux services de base, le PNUD, tirant parti du Consensus d'Oslo de 1996 sur l'Initiative 20/20 et en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a orienté son soutien vers l'établissement d'analyses des dépenses du secteur social. Ces analyses, qui sont au nombre de 24 à ce jour, ont stimulé le débat sur les politiques sociales envisageables et les priorités de financement et permis d'établir des données de référence sur les dépenses budgétaires et les résultats obtenus sur le plan social qui pourraient servir à faire des projections sur les performances futures d'un pays. Dans la région de l'Afrique, un atelier de haut niveau a été organisé au Burkina Faso en septembre pour préparer la contribution africaine au séminaire mondial sur l'Initiative 20/20, qui a eu lieu à Hanoï en octobre. Dans la région des États arabes, le PNUD a aidé l'Égypte, la Jordanie, le Liban et le Maroc à mettre en oeuvre l'Initiative. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, par exemple au Viet Nam, la campagne menée par le PNUD en faveur de l'Initiative 20/20 lors de la réunion du Groupe consultatif en 1997 a été suivie en 1998 d'une étude conjointe en prévision de l'Atelier de Hanoï, qui appelait l'attention des décideurs politiques sur le niveau et la forme des dépenses publiques affectées aux services sociaux.

25. *Les rapports nationaux sur le développement humain* sont restés pour les gouvernements un moyen important d'encourager un vaste débat public sur les moyens de lutter contre la pauvreté au plan national. À la fin de l'année 1998, 114 pays avaient élaboré des rapports nationaux sur le

développement humain. Dans la région de l'Afrique, six nouveaux pays en ont établi, portant le total à 32. Le premier rapport régional sur le développement humain dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été mis en train et un autre est en préparation pour la région du Sahel. Dans la région des États arabes, le PNUD a aidé à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain dans tous les pays en tant qu'instruments décisionnels et opérationnels clefs. Il a organisé le premier lancement, à l'échelon régional, du *Rapport mondial sur le développement humain, 1998*. Dans la région de l'Asie et du pacifique, 24 pays ont établi des rapports nationaux sur la question, contre cinq en 1997. Dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, qui a été la première à élaborer ces rapports en 1994, on a commencé à en analyser l'impact sur les politiques nationales des pays bénéficiant d'un programme. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUD a encouragé le gouvernement, la société civile, les universitaires et le secteur privé à mener conjointement des recherches afin d'établir huit nouveaux rapports nationaux sur le développement humain et trois rapports régionaux pour l'Amérique centrale, la région andine et le Marché commun du Sud (Mercosur). Ces rapports ont été utilisés non seulement par les gouvernements pour formuler des politiques mais aussi par les sociétés privées pour investir.

26. Le renforcement des capacités reste l'élément central du soutien fourni par le PNUD. Le Programme a continué d'affiner les approches existantes et de chercher de nouveaux points d'entrée afin de permettre aux pays bénéficiant d'un programme de moins dépendre de l'aide et d'être les maîtres de leurs propres stratégies et politiques de développement national et de les conduire. Pour compléter les méthodes existantes, des modules de formation élaborés par le PNUD ont familiarisé les partenaires des pays bénéficiant d'un programme avec les dernières approches théoriques et méthodologiques de l'atténuation de la pauvreté. Pour ce qui est de la mobilisation sociale et de la constitution de groupes d'appui, le PNUD a amené tous les acteurs nationaux à participer au débat, notamment les organisations non gouvernementales, les groupes de la société civile et le secteur privé. Ainsi, le Programme d'atténuation de la pauvreté en Asie du Sud a continué d'aider plus de 3 500 organisations communautaires en renforçant l'aptitude des communautés à gérer le crédit et les projets de développement. Les partenaires de ces organisations communautaires ont montré qu'ils pouvaient économiser et générer des ressources, planifier et gérer des projets de développement et faire des efforts soutenus. En Inde, le PNUD a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies à la mise en oeuvre de diverses activités

d'ordre décisionnel et opérationnel visant à réduire le travail des enfants.

27. *Dans la région de l'Afrique*, 30 projets étaient en cours au titre de l'Initiative relative aux stratégies d'élimination de la pauvreté, essentiellement pour soutenir l'élaboration et la validation de stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté. En collaboration avec l'UNICEF, des analyses des dépenses sociales ont été lancées en Afrique du sud, au Bénin, au Burkina Faso, au Kenya, en Ouganda, au Tchad et en Zambie, dont cinq sont achevées. Le mécanisme des tables rondes, appuyé par le PNUD, a permis à divers pays de collecter des fonds pour financer leur stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Tchad a mobilisé 1,13 milliard de dollars pour des activités portant sur l'élimination de la pauvreté, la gouvernance et le déminage, la Gambie 103 millions de dollars pour des programmes de dépenses publiques axés en particulier sur l'élimination de la pauvreté et le Mali 600 millions de dollars pour la mise en oeuvre de ses programmes de lutte contre la pauvreté. Les demandes d'aide visant à assurer à la population des moyens d'existence durables ont également augmenté. Par exemple, le réseau Afrique 2000, un programme qui accorde de petites subventions d'un montant maximum de 50 000 dollars à des villageoises, a encouragé des moyens d'existence durables et protégé l'environnement par la formation et l'échange d'informations. À la fin de l'année 1998, plus de 700 projets bénéficiant directement aux pauvres étaient en cours au Burundi, au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana, au Lesotho, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et au Zimbabwe. Ils concernaient la conservation des sols, la conservation des aliments, le boisement, l'agroforesterie et les activités génératrices de revenus. De même, par l'intermédiaire d'Enterprise Africa, calquée sur le Programme EMPRETEC (développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises) en Argentine, le PNUD a élargi son soutien au-delà des activités déjà en cours, au Ghana, au Zimbabwe, au Botswana, en Éthiopie, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud. Quarante pour cent des bénéficiaires sont des femmes. Il est prévu d'étendre le programme à plus de 20 pays sur l'ensemble du continent. À l'échelon régional, il s'agit de créer des liens transfrontières dans les domaines du commerce et de l'investissement ainsi que dans celui du transfert de technologie. Doté d'un budget quinquennal de 8,6 millions seulement, le programme vise à atteindre 5 000 entrepreneurs, à aider à créer 200 000 nouveaux emplois, à former 60 000 ouvriers, à permettre aux sociétés d'augmenter leur rentabilité de 50 % et à dégager 1 milliard de dollars d'investissements nouveaux.

28. *Dans la région des États arabes*, du fait de l'inquiétude suscitée par les difficultés d'ajustement de la plupart des pays en développement à l'évolution de la situation de l'emploi au niveau mondial, le PNUD a pris des mesures pour lancer une initiative dans ce domaine à partir d'avril 1999. Celle-ci a pour objectif d'appeler l'attention des gouvernements de la région et du secteur privé sur les possibilités de croissance et de développement et d'établir un plan d'action qui permettrait aux gouvernements et aux entreprises, éventuellement par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé, de remédier aux lacunes de la main-d'oeuvre arabe, incapable de fonctionner efficacement dans une économie mondiale fondée sur l'information. En outre, le PNUD a facilité des négociations avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne afin d'aider les pays de la région à bénéficier du marché mondial. L'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Soudan et le Yémen ont bénéficié de cette initiative. Au Liban, le PNUD a aidé à l'établissement d'une carte des conditions de vie qui se fondait, pour la première fois dans la région, sur un recensement des besoins élémentaires non satisfaits. Le Conseil des ministres a officiellement décidé que les résultats serviraient de cadre à l'élaboration d'un programme national d'amélioration des conditions de vie au Liban, dont le suivi sera assuré avec l'aide du PNUD. Des cartes du même type sont en cours d'établissement au Maroc et en Syrie.

29. *Dans la région de l'Asie et du Pacifique*, l'action du PNUD a donné des résultats aux niveaux décisionnel et communautaire. En Chine, par exemple, pour sortir les ménages ruraux de la pauvreté dans 48 districts, il a mis en oeuvre des programmes de microcrédit appuyés par des groupes, amélioré certaines techniques agricoles, encouragé la collecte des eaux de pluie et renforcé les capacités.

30. *En Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants*, un rapport du PNUD intitulé «Poverty in Transition» a montré combien le niveau de vie et la protection sociale s'étaient détériorés dans la région. En Turquie, le PNUD et d'autres entités des Nations Unies ont engagé 210 millions de dollars sous forme de subventions et de prêts pour promouvoir l'investissement, créer des emplois, donner plus de possibilités aux femmes et améliorer les services dans les domaines de l'environnement, de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement en Anatolie du Sud-Est. L'Arménie, la Bulgarie, l'Estonie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République de Moldova et l'Ukraine ont effectué divers types d'enquêtes ou d'évaluations portant sur la pauvreté. Les Gouvernements ouzbek et roumain ont lancé des projets pilotes dans les zones pauvres de leur pays.

31. *Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes*, une étude comparative des effets des politiques macroéconomiques sur la pauvreté dans 15 pays a été publiée. Elle était parrainée par le PNUD, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Treize des 24 études sur les dépenses sociales mentionnées au paragraphe 24 ci-dessus devraient être achevées en 1999. Ces études, qui ont pour objet de permettre aux décideurs de restructurer les dépenses sociales, sont parrainées par le PNUD, l'UNICEF, la CEPALC et le FNUAP.

32. *Au niveau sous-régional*, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD a lancé un programme à l'intention des pays riverains du fleuve Tumen, liant ainsi la Chine, la Fédération de Russie, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée et leur permettant de prendre des initiatives de coopération économique qui favoriseront le commerce et l'investissement. En Afrique, la table ronde que la Communauté de développement économique de l'Afrique australe a organisée sur le thème de l'eau, sous les auspices du PNUD, a permis de réunir 14 millions de dollars auprès des donateurs.

33. *La coopération technique et économique entre pays en développement (CTPD/CEPD)* a facilité la mise en commun des capacités, grâce à l'élaboration et à la diffusion de 250 pratiques optimales dans divers domaines : gouvernance, ajustement structurel, élimination de la pauvreté, microfinancement, mortalité maternelle, agriculture et sécurité alimentaire, science et technologie au service d'un développement humain durable, création d'emplois, gestion de l'environnement et développement durable des petits États insulaires. La communication Sud-Sud a également été renforcée grâce à l'élargissement et à la décentralisation du système d'échange d'informations entre pays en développement et à la création de sites Web nationaux sur la CTPD dans 11 pays bénéficiant d'un programme (voir document DP/1999/21 pour un supplément d'information).

34. En ce qui concerne la pauvreté résultant du VIH/sida, dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies et en qualité de coparrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le PNUD a continué à faire mieux comprendre les incidences de l'épidémie de sida sur le développement et à appuyer des initiatives de développement des capacités visant à assurer des interventions multisectorielles efficaces pour lutter contre la maladie. Dans la région de l'Afrique, le PNUD a aidé l'Alliance des maires et des chefs de communauté à mener des activités de sensibilisation concernant le VIH/sida. Des Volontaires des Nations Unies, dont certains étaient eux-

mêmes séropositifs ou sidéens, ont appuyé les programmes malawien et zambien de lutte contre cette maladie.

35. Le PNUD a facilité le réseautage et la connexion à l'Internet pour réduire la pauvreté. Dans la région de l'Afrique, il s'est employé à renforcer la connectivité entre une large gamme de partenaires – gouvernements, entreprises privées, ONG, établissements universitaires et société civile – en faisant appel aux spécialistes locaux pour former le personnel technique et de direction des secteurs public et privé. À la fin de 1998, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, le Zwaziland et le Tchad avaient conclu des accords Internet avec le PNUD.

36. Le PNUD a intensifié ses activités de plaidoyer en faveur de l'élimination de la pauvreté. La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, qu'il parraine, a permis d'appeler l'attention sur la question dans le monde entier. Ses ambassadeurs de bonne volonté, des personnalités acquises à ses idéaux, se sont employés à accroître l'appui dont il bénéficie et à le faire mieux connaître dans toutes les instances clefs et grâce aux médias. À la fin de 1998, le PNUD disposait de trois ambassadeurs de bonne volonté dans le monde, l'acteur américain Danny Glover, la lauréate sud-africaine du prix Nobel de littérature, Nadine Gordimer, et l'actrice japonaise Midake Konno.

3. Environnement

37. *Conformément au programme Action 21*, adopté par la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* en 1992, le PNUD a continué à s'efforcer d'intégrer une perspective environnementale dans ses programmes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de politiques institutionnelles ou de projets sur le terrain, d'activités de base ou d'autres activités. À la fin de 1998, une cinquantaine de pays s'étaient dotés d'un programme d'application de Capacités 21 et une vingtaine d'autres recevaient une assistance à cette fin. Lors d'une réunion avec les donateurs et d'autres partenaires qui a eu lieu au Royaume-Uni en novembre, il a été recommandé que Capacités 21 vise essentiellement à l'avenir à renforcer son réseau international d'organisations et de particuliers, à intégrer davantage ses programmes dans ceux du PNUD, à achever ses activités en cours et à aider certains pays ayant besoin d'une aide d'urgence pour élaborer des stratégies nationales de développement durable.

38. *Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*, le PNUD a aidé plus de 138 pays à élaborer des stratégies qui leur permettent de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la

diversité biologique. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, il a continué à exécuter des programmes de protection de l'environnement du FEM qui portaient sur la diversité biologique, les changements climatiques, la protection des eaux internationales et l'appauvrissement de la couche d'ozone. En 1998, les fonds qu'il cogérait avec le FEM se chiffraient à 756 millions de dollars et finançaient 260 projets (122 projets à part entière et 138 activités d'auto-assistance) dans toutes les régions du monde en développement. Enfin, il a continué à administrer le programme de microfinancement du FEM, qui a appuyé plus de 1 000 projets communautaires depuis sa création en 1992.

39. Le PNUD a continué à servir d'agent de réalisation des engagements pris au titre du Protocole de Montréal et a aidé 65 pays à modifier leurs pratiques industrielles et agricoles de façon à ne plus utiliser de substances appauvrissant la couche d'ozone et à réparer les dégâts qu'elle a subis. Le programme approuvé comprend 905 projets d'un coût de 234 millions de dollars. En 1998, le PNUD a mené à bien, dans 19 pays de toutes les régions, 75 projets de conversion qui ont permis d'éliminer 3 927 tonnes de substances nuisant à la couche d'ozone ainsi qu'une cinquantaine de projets de coopération technique et de renforcement des capacités. Il a également élaboré et mis en oeuvre dans huit pays des projets novateurs visant à aider les petites et moyennes entreprises à modifier leurs procédés en utilisant, dans bien des cas, du matériel produit localement. Enfin, le PNUD a été le principal organisme à aider la Chine à mettre à jour son programme national au titre du Protocole de Montréal.

40. Afin de célébrer l'année 1998, proclamée Année internationale de l'océan par l'ONU, le PNUD a lancé une initiative stratégique de gestion des océans et des zones côtières qui vise à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Il a par ailleurs présenté sa stratégie relative à l'eau à la Commission du développement durable à sa septième session et en a diffusé le texte dans tous ses bureaux de pays.

41. Le *Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles* s'est attaché à promouvoir des activités minières écologiquement rationnelles au Mozambique et au Suriname et a publié et distribué des manuels et des CD-ROM sur la question dans plus de 50 pays exécutant un programme.

42. Le PNUD a continué à aider plusieurs pays à appliquer le Plan d'action adopté par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

43. En coopération avec les Gouvernements du Cameroun, du Costa Rica, du Guyana, du Malawi, de l'Ouganda et du

Viet Nam, le PNUD a lancé un programme de gestion durable des ressources forestières qui vise à trouver des moyens de donner toute leur valeur à ces ressources. Par ailleurs, à l'initiative de certains pays, il a conclu des partenariats pour appuyer la gestion durable des forêts et les moyens de subsistance qui en découlent, notamment grâce à l'établissement de liens avec le secteur privé et à de nouveaux modes de financement de l'exploitation des sols.

44. Le PNUD a continué à s'appuyer sur le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, qui aide directement 49 pays (23 pays d'Afrique, 7 pays arabes, 2 pays d'Asie, 5 pays de la Communauté d'États indépendants et 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes) à établir leurs programmes nationaux de lutte contre ces deux fléaux.

45. *Dans le cadre du suivi de l'application du Protocole de Kyoto* se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUD a mené d'importantes activités de plaidoyer avant, pendant et après la réunion de Buenos Aires de novembre 1998. Il a progressé rapidement dans l'application de son Initiative pour l'énergie durable en établissant un lien entre cette dernière et d'autres facteurs de développement humain durable, dont la promotion de la femme. En juin 1998, il a créé une équipe spéciale sur les changements climatiques, qui est chargée d'établir une approche stratégique et unifiée du suivi du Protocole de Kyoto, et il a établi deux documents de recherche clefs sur les moyens d'assurer un développement propre et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il a par ailleurs lancé, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et le Conseil mondial de l'énergie, une initiative d'évaluation mondiale de l'énergie qui lui permettra de fournir aux participants aux débats internationaux et aux négociations intergouvernementales visant à compléter l'Action 21 les informations scientifiques et techniques dont ils ont besoin. Afin de tirer parti de l'attention accrue que la communauté internationale porte à la Convention-cadre sur les changements climatiques, le PNUD a lancé, avec l'appui de la Norvège, un projet pilote destiné à appuyer le renforcement des capacités nécessaires à la mise en place de mécanismes de développement propre. Les pays pilotes dans lesquels ce projet a été mis en oeuvre sont l'Afrique du Sud, la Bulgarie, le Pérou et les Philippines. Le Compte de l'énergie est resté le principal moyen d'appuyer des activités nationales spécifiques. Au titre de son programme de financement des services énergétiques à l'intention des petits utilisateurs d'énergie, le PNUD a aidé une vingtaine de pays d'Asie et d'Afrique à se doter de plans leur permettant d'obtenir des prêts au titre de l'énergie renouvelable et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

46. Les *partenariats publics et privés pour l'environnement urbain* ont aidé des municipalités de 16 pays exécutant un programme à résoudre des problèmes écologiques en établissant des partenariats financiers avec des entreprises privées.

47. Dans la région de l'Afrique, le PNUD a lancé dans trois sous-régions – celles du lac Victoria (Éthiopie, Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), du Zambèze (Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) et de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana et Sénégal) – des initiatives de recherche sur les émissions nulles visant à utiliser des déchets comme matières premières. Ces initiatives ont notamment permis de produire du biogaz à partir des déchets organiques de brasseries ainsi que des produits alimentaires à forte teneur en protéines et des champignons destinés à l'exportation à partir de la paille de céréales, de déchets de sisal et de coton et de jacinthes d'eau.

48. Dans la région des États arabes, pour préserver la mer Rouge et le golfe d'Aden, le PNUD, conjointement avec la Banque mondiale, a lancé une initiative d'un coût de 19 millions de dollars qui doit être financée essentiellement par le FEM et vise à sauvegarder les habitats côtiers et marins des pays de la sous-région grâce à la création de zones protégées, à la réglementation de la navigation maritime, à la gestion durable des pêcheries et à l'utilisation de systèmes de gestion des zones côtières. Il s'est attaché avant tout à appuyer l'utilisation durable des ressources biologiques marines et à permettre aux collectivités locales des pays riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden de bénéficier de l'initiative. Dans le cas du Soudan, des projets de développement local dans cinq des régions du pays les plus pauvres et les plus fragiles sur le plan écologique ont facilité la création de comités de développement villageois élus qui sont chargés de gérer diverses petites activités agricoles, artisanales et d'élevage au niveau communautaire.

49. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD a amené 70 associations industrielles des Philippines à participer à des activités d'autoréglementation écologique et d'écologie industrielle ainsi qu'à des initiatives de défense de l'environnement. Il a également entrepris une campagne de promotion du tourisme durable. Dans les îles du Pacifique, il a mené des activités novatrices de protection durable de l'environnement. À Fidji, un plan de protection de la diversité biologique lancé en 1998 au moyen d'activités d'auto-assistance appuyées par le FEM en partenariat avec le Ministère des affaires fidjiennes, des ONG et la population de six localités écologiquement vulnérables a permis la création d'un système de sauvegarde de la diversité biologique au niveau du village. Dans les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et à Kiribati, des activités d'auto-

assistance financées par le FEM ont permis l'établissement de plans nationaux analogues qui tiennent compte des connaissances traditionnelles, de techniques actuelles d'utilisation des ressources et d'informations sur la flore, la faune et les écosystèmes autochtones. Dans le cadre du Programme du PNUD pour le développement des petites entreprises, du papier de haute qualité a été fabriqué à partir des déchets de fabriques de vêtements. Le Programme de conservation de la diversité biologique du Pacifique Sud, financé par le FEM, a permis la création de 17 zones protégées dans 15 pays, grâce à l'action conjointe de collectivités locales, d'ONG et de gouvernements. Il a montré que dans les petites îles, des ressources supplémentaires, fussent-elles minimales, peuvent avoir un effet multiplicateur important.

50. En Europe et dans la Communauté d'États indépendants, le PNUD a axé son soutien essentiellement sur le bassin de la mer d'Aral et la région de la mer Caspienne. Dans le bassin de la mer d'Aral, il a, conjointement avec la Banque mondiale et le PNUE, encouragé l'utilisation durable des ressources foncières et hydriques pour renforcer le développement économique et social des républiques d'Asie centrale. Il s'est attaché à développer les capacités institutionnelles et à mettre en valeur les ressources humaines, la Banque mondiale et le FEM s'employant quant à eux à fournir un appui technique pour éviter que l'environnement ne se dégrade davantage et améliorer la gestion des eaux internationales. Dans la région de la mer Caspienne, le PNUD, conjointement avec les deux autres agents d'exécution des programmes du FEM (le PNUE et la Banque mondiale), cinq pays riverains et l'Union européenne, a contribué à la mise au point de mesures générales pour faire face aux graves problèmes environnementaux de la région, en consultation avec des entités régionales et internationales de recherche scientifique et de gestion des ressources et l'industrie pétrolière et gazière privée.

4. Égalité des sexes

51. L'égalité des sexes et la promotion de la femme a continué de faire partie intégrante de toutes les activités du PNUD. Comme suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1996, le PNUD a aidé des pays à élaborer et à exécuter des plans d'action nationaux et s'est employé à promouvoir des initiatives régionales et sous-régionales. S'attaquant simultanément à l'insuffisance des capacités et à l'inégalité entre les sexes, le PNUD a continué à centrer son action sur les macropolitiques et l'autonomisation. Les projets de microcrédit en faveur des femmes chefs de famille ont constitué comme auparavant une stratégie importante. Ces projets, ainsi que d'autres de même nature, visaient à renforcer les capacités des femmes tout en favorisant leur accès aux biens et aux ressources. Le Pro-

gramme de réduction de la pauvreté en Asie du Sud illustre la manière dont l'approche du PNUD a permis d'accroître les revenus des femmes tout en leur donnant une plus grande autonomie sur les plans social et économique.

52. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, a joué un rôle de catalyseur auprès de partenaires clefs en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes dans diverses régions du monde. Cet effort a abouti à la mise au point d'un protocole de coopération entre les centres Femmes en crise et la police dans les Caraïbes; à l'élaboration d'un «Pacte intrafamilial de non-violence» au Brésil; à l'entrée en vigueur, au Sénégal, d'une loi pionnière interdisant la pratique des mutilations génitales féminines; et à la rupture de la loi du silence concernant les «crimes d'honneur» en Jordanie.

53. Le PNUD a participé aux travaux du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations, en s'attachant à promouvoir la prise en compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes dans l'action humanitaire déployée face aux situations d'urgence, en mettant au point une déclaration et des matériels de formation sur les sexes spécifiques et l'assistance humanitaire et en suivant l'application des mesures visant à assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans les effectifs des organisations membres du Comité. Par exemple, dans la région de l'Asie et du Pacifique, face aux politiques discriminatoires envers les femmes et aux restrictions les empêchant d'être les bénéficiaires de programmes dans les régions de l'Afghanistan touchées par la guerre, le PNUD a mené, en collaboration avec UNIFEM, des activités communautaires de grande ampleur s'adressant aux femmes et aux filles.

54. *Au niveau macropolitique*, le PNUD, en collaboration avec d'autres membres du système des Nations Unies, s'est attaché à faire mieux prendre en compte les questions liées aux différences entre les sexes dans la planification et l'élaboration des politiques macroéconomiques. Il a aidé les Gouvernements de la Barbade, du Mozambique, de la Namibie et de la République de Corée à éviter les discriminations fondées sur le sexe dans les budgets nationaux et municipaux. En Afrique du Sud, le PNUD a contribué à la mise au point d'un modèle de simulation permettant d'évaluer les effets réciproques des politiques macroéconomiques et microéconomiques et des inégalités fondées sur le sexe et inégalités raciales. Dans le domaine des statistiques de l'emploi, le PNUD s'est efforcé, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, de résoudre le problème de la non-comptabilisation

d'une partie de la main-d'oeuvre non rémunérée. De nouvelles méthodes ont été mises à l'essai dans cinq pays et un réseau de statisticiens a été mis en place. Dans le domaine du renforcement des capacités, le PNUD a mis à l'essai des méthodes destinées à associer le renforcement des capacités et l'égalité des sexes dans les activités de développement. Une publication mensuelle intitulée *Gender Beat*, destinée à favoriser l'échange d'informations et de connaissances, a été lancée en 1998 et distribuée à l'ensemble des organismes des Nations Unies ainsi qu'à plus de 300 réseaux extérieurs. Les progrès accomplis dans le respect de l'engagement du PNUD d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans ses effectifs sont décrits au chapitre IV.

55. *Dans la région Afrique*, le PNUD a continué d'apporter son concours à la sensibilisation de l'opinion publique aux droits des femmes et à l'élaboration de programmes de formation et de dispositions législatives destinés à améliorer leur condition. En association avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le PNUD s'est employé à promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation des femmes en invitant des représentants de gouvernements et d'ONG de la région à unir leurs efforts pour mettre au point des politiques nationales et des instruments qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Parmi les entités auxquelles le PNUD a apporté son concours en 1998 figuraient les Femmes dans le droit et le développement en Afrique (pour l'établissement de réseaux communautaires), le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique, Femmes Africa Solidarité et la Fédération des femmes africaines pour la paix, qui s'intéresse aux questions relatives à la résolution des conflits et à l'établissement de la paix au Burundi, en Érythrée, en Éthiopie et au Rwanda. Le PNUD a en outre participé activement à la récente campagne interorganisations de sensibilisation de l'opinion publique à la violence contre les femmes en Afrique.

56. *Dans la région des États arabes*, le PNUD a contribué à la promotion des femmes par une série d'initiatives stratégiques tenant compte des spécificités culturelles, spécialement axées sur les femmes pauvres, l'autonomisation économique des femmes et l'appui direct aux femmes défavorisées. Il a appuyé des projets pilotes durables de microcrédit à Bahreïn, au Maroc et au Yémen. Rien qu'au Maroc, 5 000 prêts d'un montant modeste ont été accordés à des femmes pauvres ou à des ménages dirigés par des femmes qui n'avaient pas accès au système bancaire traditionnel. Le PNUD a contribué à la mise au point d'une étude sur le renforcement de la participation des femmes aux activités publiques et civiques et sur les moyens de favoriser leur accès à des postes de direction et de responsabilité. Un groupe consultatif composé de femmes

arabes, parlementaires ou occupant des postes de direction dans le secteur public, dans les médias et dans le secteur privé, s'est réuni pour définir le plan d'action de cette initiative. Celui-ci prévoit la réunion en Égypte, en octobre 1999, d'un séminaire régional de représentants de tous les États arabes chargé d'évaluer les résultats des débats menés au niveau national et de présenter des recommandations aux gouvernements concernés.

57. *L'établissement de réseaux dans la région de l'Asie et du Pacifique* a tiré parti d'activités pilotes pour assurer que les politiques nationales tiennent compte du travail non rémunéré et mettent la science et la technologie au service de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation politique et de l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

58. *Dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants*, le PNUD a établi dans 18 pays 18 groupes sur les sexospécificités et le développement, qui sont devenus des centres de coordination de l'aide extérieure aux pays qui s'efforcent de réaliser l'égalité entre les sexes. Des ateliers sous-régionaux sur les droits de l'homme et les sexospécificités ont été organisés en 1998 à Bakou pour le Caucase, et à Genève pour l'Europe centrale et orientale. Un atelier de même nature a été organisé dans le cadre de la réunion régionale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Yalta en septembre 1998. Le PNUD a oeuvré en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, qui relève de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et est établi à Varsovie, pour promouvoir un réexamen des dispositions législatives pertinentes en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, en particulier en Asie centrale.

59. *Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes*, du fait, en partie, de carences en matière de dispositions législatives et d'application de la loi, la violence contre les femmes pose un problème particulier. En janvier 1998, le PNUD et l'UNIFEM ont lancé un programme d'un montant de 600 000 dollars, s'étendant à plus de 20 pays, destiné à combattre la violence au moyen de campagnes d'éducation publique menées à l'échelon national et faisant appel aux médias traditionnels et à Internet et diffusant également des slogans inscrits, par exemple, sur 1 million de chèques fédéraux de salaire mensuel au Brésil, sur les sacs-repas des écoliers en Équateur et sur les factures de téléphone au Mexique. Cette campagne a déjà donné lieu à l'adoption de nouvelles mesures législatives en Équateur et au Venezuela, et devrait prévoir, en 1999, une évaluation des législations en vigueur, une collecte plus systématique des données et une formation des responsables judiciaires. En Haïti, la campagne a d'ores et déjà permis d'inviter le Comité interorganisations

sur les femmes, les sexospécificités et le développement à s'associer au Ministère de la justice pour réaménager les lois relatives aux droits des femmes. En Équateur, ce sujet fait désormais partie des programmes d'études des facultés de droit de plusieurs universités du pays. Les bureaux de pays du PNUD en Jamaïque et au Venezuela se sont vu décerner par les autorités et les ONG locales des prix récompensant l'action qu'ils ont menée dans le cadre de ce programme.

5. Pays dans des situations de développement particulières

60. Une évaluation de l'appui apporté par le PNUD aux programmes de réintégration des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des ex-combattants a été entreprise en vue de définir les moyens qui permettraient au PNUD de renforcer au maximum l'utilité de ses interventions. Pour étayer l'analyse et les conclusions résultant de cette évaluation, le PNUD se propose d'organiser un séminaire de haut niveau rassemblant des représentants d'organisations associées, de gouvernements, d'institutions de recherche et des pouvoirs publics. En Afghanistan, le cadre stratégique pour pays en crise a été mis en oeuvre pour promouvoir un resserrement des liens de coordination entre les activités des organismes des Nations Unies et celles des autres donateurs. Les fonctions de coordonnateur résident et du coordonnateur humanitaire ont été fusionnées.

61. *Dans la région Afrique*, où les pays se trouvant dans une situation de développement particulière sont de plus en plus nombreux, le PNUD a renforcé son appui au rétablissement de la paix après les conflits, en axant son action sur la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées et des ex-combattants ainsi que sur l'amélioration de la gouvernance, comme indiqué au paragraphe 15. En association avec le Forum des dirigeants africains et la Fondation Arias pour la paix et le progrès humain, le PNUD a organisé en juillet 1998, à Arusha (République-Unie de Tanzanie), une conférence sur le rôle de dirigeant et les problèmes de la démilitarisation, qui a traité des relations entre la sécurité, la démilitarisation et le développement humain en Afrique. Cette conférence devrait être suivie d'une réunion organisée en mai 1999 au Nigéria, sous la présidence du Président Obasanjo. À Bamako (Mali), en septembre 1998, le PNUD et le Centre africain pour l'analyse des politiques et les études stratégiques ont organisé un atelier sur l'origine des conflits, d'après des études de cas consacrées au Burundi, au Libéria, au Mali, au Mozambique, au Rwanda et à la Sierra Leone. Le PNUD a aidé des gouvernements d'Afrique de l'Ouest à appliquer un moratoire sur l'importation, l'exportation et la production d'armes légères et a mis au point un programme, qui devait être lancé au début de 1999, destiné à permettre de maintenir

ce moratoire au cours des cinq prochaines années afin de créer un climat plus sûr et plus propice au développement socioéconomique dans les pays concernés. Le PNUD a aidé le Gouvernement malien à détruire quelque 3 000 armes dans le cadre du processus de paix dans le nord du Mali. Le PNUD a également apporté son soutien aux commissions nationales qui s'efforcent de réduire la circulation des armes de petit calibre dans six pays de la région du Sahel. Les pays qui se trouvent dans une situation de développement particulière doivent faire l'objet d'une approche intégrée de la sécurité et du développement qui prévoit des programmes d'une durée supérieure à trois ans et comprend, dès le début du processus d'établissement de la paix, des programmes de développement social et communautaire destinés à répondre aux besoins de base de la population. Ces éléments ont été pris en compte lors des tables rondes organisées par le PNUD pour le Niger en juin 1998, pour la Gambie en juillet 1998, pour le Mali en septembre 1998 et pour le Tchad en octobre 1998. Au Lesotho, un atelier sur le rôle des forces de sécurité en régime démocratique, organisé par le PNUD, a conduit à un forum national, lequel a donné lieu à la création d'une commission électorale indépendante. Le PNUD a coordonné l'assistance fournie par les donateurs à la Commission électorale indépendante pour la planification et la conduite des élections parlementaires de mai 1998. En août-septembre, les protestations de l'opposition contre les résultats de ces élections ont provoqué des effusions de sang et l'intervention de troupes de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La Maison des Nations Unies a accueilli les pourparlers de médiation, conduits par la Communauté de développement de l'Afrique australe, entre le Gouvernement et les partis d'opposition. Ces pourparlers, pour lesquels le PNUD a fourni un soutien logistique, ont conduit à la mise en place, en décembre 1998, d'une autorité politique provisoire, et il a été convenu que de nouvelles élections se tiendraient en 2000. En novembre 1998, une équipe dirigée par le PNUD et la Banque mondiale a entrepris une évaluation indépendante des dommages causés aux commerces, aux bâtiments publics et aux biens à la suite de l'intervention de la Communauté de développement de l'Afrique australe et a présenté des recommandations pour un programme de reconstruction et de remise en état.

62. *Dans la région des États arabes*, le PNUD a continué à appuyer toute une série d'activités en Somalie, destinées à permettre au pays de passer d'une situation de crise au développement, y compris de procéder à la réintégration des personnes déplacées et des soldats ainsi qu'au relèvement des zones rurales. Dans le cadre de son programme de relèvement des zones rurales, qui s'adresse à 2 millions d'habitants d'environ un tiers des 88 districts de la Somalie et qui tient

compte du rôle essentiel que jouent les femmes dans la reconstruction des communautés touchées par la guerre, le PNUD a accordé des microcrédits à un millier de femmes ou ménages dirigés par des femmes afin de leur permettre de créer de petites entreprises.

63. *Dans la région de l'Asie et du Pacifique*, le PNUD a aidé le Gouvernement chinois à renforcer sa capacité de coordination des secours après les inondations catastrophiques de l'été 1998, lors desquelles les régions du centre et du sud du pays bordant le Yangtsé ont été inondées pendant plus de 60 jours. Par ailleurs, le PNUD a financé, en juin, un atelier de formation pour les responsables des secours d'urgence dans 13 provinces particulièrement exposées à des inondations dans le sud de la Chine. Le Ministère chinois des affaires civiles a exprimé le souhait que des programmes de formation similaires soient également organisés pour les responsables des secours, dans le nord du pays et dans d'autres régions qui n'avaient pas pu en bénéficier. Au Bangladesh, lors des inondations les plus graves que le pays ait jamais connues, le PNUD a assuré entre la communauté des bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales une liaison dont l'importance était vitale, diffusant des rapports par la voie d'Internet et aidant le Gouvernement à coordonner les évaluations des besoins, la documentation relative aux situations d'urgence et aux réparations des dommages, les estimations des besoins financiers et la mobilisation des ressources requises pour l'aide d'urgence et le relèvement après les inondations. Un «appel éclair» commun des Nations Unies a permis de recueillir 205 millions de dollars. La matrice d'évaluation des besoins, mise au point par le Gouvernement et les donateurs, prenait en compte les conséquences sociales, économiques et écologiques aussi bien que les conséquences matérielles. Le PNUD a aidé le Gouvernement à se doter d'une capacité de planification préalable des secours. Il a appuyé les efforts entrepris par l'Indonésie pour maîtriser d'immenses feux de brousse et de forêt, parmi les plus étendus de l'histoire de la nation. Le PNUD a contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour la lutte contre l'incendie. Le Coordonnateur résident a mis en action l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe en Indonésie et créé un Groupe d'intervention en cas de catastrophe, au PNUD à Jakarta. En République populaire démocratique de Corée, qui a souffert de mauvaises conditions météorologiques pendant trois années consécutives et d'une chute de la production agricole et industrielle dans les années 90, le PNUD a aidé le Gouvernement à organiser la première table ronde des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'agriculture et de la protection de l'environnement, et contribué à renforcer la capacité nationale de gérer les projets de relèvement et

d'investissement financés par les bailleurs de fonds en offrant des services consultatifs de haut niveau et des programmes de formation. Le Gouvernement a mis en place des équipes multidisciplinaires chargées d'étudier l'évolution de l'agriculture et élaboré un plan d'action pour la remise en état des infrastructures et des industries, la reforestation et la mise en place des capacités. L'action menée par le PNUD dans ce domaine a facilité le dialogue avec les représentants des autorités, ainsi que la tenue d'un débat à large participation sur les problèmes et les priorités du pays. Dans le cadre du Programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire, en Afghanistan, le PNUD a aidé au relèvement de 25 districts ruraux et urbains touchés par la guerre. À ce jour, plus de 500 organismes communautaires de prise de décisions sur le plan local et d'activités locales de redressement ont été créés.

64. *Région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants.* Dans l'ex-Yougoslavie, le PNUD, en partenariat avec l'Union européenne et avec le concours des Volontaires des Nations Unies, a aidé des milliers de réfugiés et de déplacés dans la municipalité de Travnick, en Bosnie-Herzégovine, en reconstruisant des logements et des infrastructures sociales, en accordant des petites subventions à titre de soutien économique et en dispensant des conseils juridiques, des formations et d'autres formes d'aide par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales, favorisant ainsi la réconciliation nationale. Le Programme pour l'emploi et l'environnement dans les villages mis en place sur le plan national et financé par le PNUD a permis à des milliers de gens touchés par la guerre de se procurer des revenus, contribué à la remise en état de infrastructures, de routes et de ponts et amélioré la situation de l'environnement et les conditions d'hygiène. Ces deux programmes ont aidé les collectivités locales à définir les activités à mener, à les hiérarchiser et à les mener à bien. Disposant de ressources de base de 1,4 million de dollars, le PNUD a mobilisé 27 millions d'autres ressources auprès de bailleurs de fonds et met à profit ses compétences techniques et son expérience des problèmes sociaux et économiques et des questions de bonne gouvernance dans les pays en situation particulière. En Albanie, le PNUD a financé un projet pilote de désarmement et de développement dans le district de Gramsh, l'une des zones ayant les plus fortes concentrations d'armes. Au titre de ce projet, les bénéficiaires ont participé à la saisie des armes ainsi qu'à la hiérarchisation des activités du projet. Le Gouvernement albanais a réglementé la détention d'armes par les particuliers et la sécurité s'est déjà améliorée dans le district de Gramsh. Au Kazakhstan, le PNUD a été la première institution à répondre à la demande, présentée par le Gouvernement, d'une évaluation de la situation dans la région

de Semipalatinsk, où, à la suite d'essais nucléaires et d'expérimentations d'armes chimiques, deux millions de personnes souffrent de cancers et de troubles mentaux. Le PNUD a participé à l'organisation d'une conférence, dont le Gouvernement japonais sera l'hôte et qui permettra d'examiner les recommandations du plan d'action.

65. *Après le cyclone Mitch*, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUD est intervenu rapidement pour aider El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua à faire face à la catastrophe. La décentralisation a permis aux Coordonnateurs résidents d'affecter rapidement les fonds requis aux activités d'urgence mises en place pour faciliter les mesures coordonnées de secours, notamment les communications et les opérations logistiques. L'aide du PNUD aux zones sinistrées du Honduras et du Nicaragua a été réaffectée aux secours et au relèvement. Plus de 12 millions de dollars sur les ressources disponibles ont été acheminés par l'intermédiaire du système des Nations Unies au cours des premières semaines qui ont suivi le cyclone. Le PNUD a également joué le rôle de centre d'échange d'informations pour les bailleurs de fonds et le système des Nations Unies. Il a mobilisé plus de 28 millions de dollars pour les secours, le relèvement et la reconstruction. Les Volontaires des Nations Unies sont intervenus dans les quatre pays.

66. *L'action antimines*, préalable indispensable à la relance du développement dans certains pays en situation particulière, a donné lieu à une demande accrue des services du PNUD. Le nombre de pays bénéficiant d'un soutien du PNUD dans ce domaine est passé de quatre à 13. Huit pays ont bénéficié de missions d'évaluation et de missions techniques. Dans le cas de Sri Lanka, le PNUD a contribué à la création d'un centre pilote d'action antimines chargé de coordonner les campagnes et études axées sur la sensibilisation au danger des mines et de faciliter le retour des réfugiés des zones touchées par la guerre civile. D'autres mesures d'action antimines financées par le PNUD ont été lancées en Afghanistan, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Mozambique, en République démocratique populaire lao, en République islamique d'Iran, en Somalie, au Tchad et au Yémen. Au Cambodge, le PNUD a organisé, avec l'appui du Gouvernement japonais, un Forum international sur le déminage et l'aide aux victimes des mines. Ce forum a permis à des hauts fonctionnaires et à des techniciens du déminage venus de pays touchés par le problème des mines, de différentes régions, de débattre de difficultés communes associées aux opérations de déminage et à la réinsertion des victimes des mines. Les Volontaires des Nations Unies ont participé à la gestion des programmes de déminage et à la formation du personnel.

67. *Programme d'assistance au peuple palestinien.* Ce programme, créé en vertu de la résolution 33/147 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1978, a 20 ans. Les aspects marquants de l'action du PNUD en 1998 ont été notamment le défrichage de quelque 250 hectares de terres agricoles palestiniennes en utilisant des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre, l'achèvement de la rue Al-Mahed (Église de la Nativité) longue de 2,5 kilomètres, à Bethléem – une des nombreuses contributions à Bethléem 2000 –, la publication de la première analyse critique de la situation de pauvreté dans le territoire palestinien occupé et l'achèvement d'un village artisanal à Gaza. À la demande du Président de l'Autorité palestinienne, le Programme a construit des installations pour le service des passagers et du fret aux points de passage d'Erez, de Rafah et de Karni et terminé les travaux au nouvel aéroport international de Gaza, comme prévu par le Mémoire de Wye. Les Volontaires des Nations Unies ont travaillé au développement social et à la mise en place de capacités pour les collectivités locales.

B. Analyse

68. Cinq aspects importants ont marqué les résultats obtenus en 1998. Premièrement, l'omniprésence du PNUD, grâce à son vaste réseau de bureaux extérieurs, lui permet de répondre rapidement aux besoins particuliers des pays les plus divers en matière de développement. Le trait le plus frappant est que, depuis quelques années, le PNUD est de plus en plus sollicité par toutes les régions pour des conseils et pour la mise en place de capacités en matière de bonne gouvernance, reconnue comme l'un des préalables à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Le rôle de premier plan joué par le PNUD dans ce domaine ne s'explique pas seulement par sa présence dans tous les pays mais également par sa neutralité, son impartialité et les relations qu'il entretient de longue date avec les gouvernements et autres partenaires dans les pays en question. On constate également une forte croissance de la demande de services du PNUD dans les pays qui se trouvent dans une situation particulière du point de vue du développement. Dans les réponses qu'il a apportées face à des situations d'urgence de plus en plus nombreuses – causées par l'homme ou naturelles –, le PNUD a fait preuve de son aptitude à réagir avec souplesse et diligence, entraînant dans son sillage le reste de la communauté internationale. On a retenu de nombreuses leçons sur les modalités les mieux adaptées face à ces situations, en particulier que la rapidité s'impose dans le redéploiement des ressources humaines et l'affectation des ressources au titre de l'objectif TRAC 1.1.3. La demande de services d'appui du PNUD en matière de bonne gouvernance

et dans les pays en situation particulière du point de vue du développement s'est accrue alors même que l'on enregistrait une chute des ressources de base dont le PNUD aurait eu besoin pour satisfaire cette demande. Si la tendance à la diminution des ressources de base ne s'inverse pas, la capacité générale du PNUD de répondre aux besoins prévisibles et imprévisibles du développement risque d'être sérieusement compromise. Deuxièmement, comme on l'a vu plus haut, travailler en partenariat avec les pays bénéficiant des programmes, les bailleurs de fonds, d'autres organisations multilatérales et avec les organisations non gouvernementales est essentiel, étant donné les limites des ressources du PNUD et la complexité des problèmes. Le PNUD a toujours à cœur de consolider les mesures de coordination, aussi bien au niveau national que dans le contexte des réformes de l'Organisation des Nations Unies. Troisièmement, l'aide du PNUD, accordée suivant le principe des subventions, est à la disposition de tous les pays bénéficiant de programmes. Le cas de l'Indonésie montre combien un soutien multilatéral et neutre est indispensable dans les domaines sensibles concernés par la bonne gouvernance ou le rapprochement entre les opérations de consolidation de la paix et le développement. Quatrièmement, le soutien du PNUD a favorisé le contrôle national ainsi que le renforcement des capacités nationales, plaçant ainsi aux commandes les pays eux-mêmes. À cet égard, des instruments tels que l'exécution nationale, l'approche-programme et la coopération Sud-Sud sont importants. Or, l'expérience prouve que l'exécution nationale impose souvent un fardeau supplémentaire aux bureaux extérieurs du PNUD et que, dans ce domaine, les besoins et l'expérience varient considérablement d'une région et d'un pays à l'autre, ce qui rend indispensables des approches différenciées. Cinquièmement, l'insuffisance des ressources de base limite sérieusement les mises de fonds initiales prévues au titre de l'approche-programme, ainsi que la mobilisation de moyens supplémentaires auprès du reste de la communauté internationale pour répondre aux besoins des pays en matière de développement.

C. Défis à relever

69. Pour ce qui est de l'avenir, trois grands défis se présentent au PNUD. Premièrement, le PNUD doit centrer son attention sur les résultats et continuer d'affiner ses activités en tenant compte de l'évolution des conditions de la coopération pour le développement afin d'apporter des réponses souples, rapides et de portée stratégique aux besoins divers des pays en matière de développement. L'application des principes directeurs approuvés en vertu de la décision 98/1 dans la coopération avec tous les pays devrait contribuer au

recentrage de l'action du PNUD, tout en garantissant que les réponses qu'il apporte soient solidement rattachées aux priorités des pays en matière de développement. Deuxièmement, le PNUD doit appliquer le processus du Cadre de financement pluriannuel sous tous ses aspects, ce qui lui permettrait de mieux définir et de mieux faire saisir les résultats de son action et d'améliorer les rapports établis à ce sujet. Ce n'est pas une tâche facile dans une organisation aussi décentralisée que le PNUD, qui travaille au développement des capacités nationales de pays en développement tous différents les uns des autres. Troisièmement, le PNUD doit redoubler d'efforts pour parvenir à un rôle de premier plan. Pour ce faire, il doit agir sur plusieurs fronts : en tirant des enseignements voulus des évaluations et de l'expérience et en diffusant les enseignements appris; en s'efforçant de prévoir les points d'impact où ses possibilités seraient exploitées au mieux étant donné l'évolution des conditions de la coopération en matière de développement, et en faisant savoir ce que l'organisation représente et en faisant connaître les résultats de son action.

III. Partenariats

A. Situation et évolution actuelles

70. Le PNUD a continué de partir du principe qu'aucune organisation de développement, quels que soient sa taille, son mandat et ses ressources, ne peut à elle seule obtenir des résultats optimaux. Le Programme s'est attaché en priorité à resserrer les partenariats stratégiques qui existent déjà et à en forger de nouveaux dans divers domaines tels que la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes, le renforcement des capacités et le financement des activités relatives aux programmes. Au niveau de la politique générale, le PNUD a établi un cadre intitulé «PNUD 2001 et partenariats stratégiques».

71. *Pour ce qui est des pays bénéficiaires*, fondements de tous les partenariats du PNUD, c'est toujours au premier chef en fonction de leurs priorités nationales de développement, et sous leur impulsion directe que le PNUD a formulé ses programmes de coopération en faveur du développement. Les cadres de coopération de pays qui font intervenir de multiples partenaires facilitent les progrès dans toutes les régions géographiques. Conformément aux décisions de l'Assemblée générale, le PNUD a continué de promouvoir l'exécution nationale chaque fois que possible. En 1998, l'exécution nationale représentait plus de 70 % du montant total des dépenses, contre 40 % en 1995. À cet égard, les procédures révisées publiées en mars 1998, ont permis de mettre en évidence les rôles, fonctions et responsabilités de divers

partenaires ayant contribué à cette évolution positive. Les bureaux de pays se sont efforcés d'introduire et d'appliquer ces procédures pendant le reste de l'année et les résultats concrets de ces efforts devraient apparaître dans les rapports futurs.

72. *À l'échelle du système des Nations Unies*, le PNUD a renforcé son appui au programme de réformes du Secrétaire général et, en tant qu'instrument opérationnel de l'Organisation, a continué de collaborer activement avec les pays membres à divers stades de développement, par l'intermédiaire de ses coordonnateurs résidents qui, en leur qualité de représentants résidents du PNUD, représentent d'autres organismes des Nations Unies qui ne sont pas présents dans lesdits pays (voir document DP/1999/16). En collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'instances interorganisations telles que le Comité administratif de coordination (CAC) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), le PNUD a pris des mesures concrètes pour renforcer encore davantage le système des coordonnateurs résidents. Dans sa résolution 53/192 en date du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a confirmé que le PNUD était responsable du financement et de la gestion dudit système. Au nombre des mesures visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents, on peut notamment citer l'élargissement de la base de recrutement des coordonnateurs résidents; l'élaboration d'une description précise du poste de coordonnateur résident; l'introduction de nouvelles procédures de sélection et d'évaluation des compétences; et l'achèvement de la première évaluation des résidents coordonnateurs, à laquelle tous les membres du CAC ont été invités à prendre part. On trouvera au chapitre IV des précisions sur les nouvelles procédures d'évaluation des compétences. L'exercice de la vice-présidence du sous-groupe du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé des politiques du programme a permis au PNUD de faire avancer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce sous-groupe est notamment chargé de concevoir, de suivre et de revoir les directives relatives au bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUD a fourni des ressources financières et humaines pour aider le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement à exécuter le programme d'action du Groupe pour ce qui est en particulier de l'essai pilote et de l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des directives communes concernant le système des coordonnateurs résidents, les locaux et les services communs et la concrétisation de l'idée de la Maison des Nations Unies. En sa qualité de président du Sous-Groupe du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé

des opérations de programme, le PNUD a contribué à harmoniser et à simplifier les politiques et procédures du système des Nations Unies, conformément à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale. En tant que seule entité des Nations Unies ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PNUD, lors des réunions de ce Comité, a non seulement exprimé ses propres positions mais encore a reflété les vues du Groupe des Nations Unies pour le développement.

73. *Pour ce qui est des institutions spécialisées*, dans un premier temps, le PNUD a collaboré avec cinq d'entre elles – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la santé – en vue de donner corps à la proposition concernant leur nouveau partenariat présentée par l'UNESCO à la réunion du Comité administratif de coordination (CAC) de mars 1998. Ce nouveau type de partenariat que le PNUD est appelé à nouer avec d'autres organismes fait fond non seulement sur les relations, mais encore sur les résultats, les ressources et la reconnaissance et vise à maximiser la cohérence, les aspects complémentaires, la rentabilité et la coordination aux niveaux mondial, régional et national. Le PNUD et les cinq institutions spécialisées ont établi un document d'information destiné à la réunion du CAC d'avril 1999 ainsi qu'un plan d'exécution conjoint pour les années 1999-2001 au titre des objectifs communs suivants : a) renforcer la confiance et l'entente mutuelles; b) collaborer plus étroitement pour appuyer plus efficacement les priorités et les objectifs nationaux de développement au moyen de stratégies communes de programmation (concernant par exemple l'élimination de la pauvreté), de recherches, d'activités de plaidoyer et par la mobilisation de ressources; c) faire des économies d'échelle et améliorer la gestion; et d) examiner les instruments existants. Il est à espérer que d'autres organismes s'associeront à ce plan et s'efforceront de traduire dans les faits ce nouveau concept de partenariat. En ce qui concerne les commissions régionales, le PNUD s'est efforcé d'appliquer le mandat du Conseil économique et social concernant une coopération plus étroite dans les diverses régions géographiques.

74. *Avec la Banque mondiale*, le PNUD a fait fond sur la collaboration existant déjà dans plusieurs domaines et dans de nombreux pays et a formulé une stratégie en vue d'un nouveau partenariat tenant compte de leurs caractéristiques et avantages relatifs respectifs. Au milieu de l'année 1998, l'Administrateur du PNUD et le Président de la Banque

mondiale ont créé un groupe de travail composé de représentants de haut niveau des deux institutions en vue de renforcer leur partenariat, leur coopération et leur complémentarité face aux défis du développement. Les échanges de vues stratégiques au sein de ce groupe de travail ont donné lieu à des progrès à plusieurs niveaux, en ce qui concerne notamment le financement sous forme de subventions de la coopération technique (en particulier la question des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale financés à l'aide de dons), les activités de gouvernance, le renforcement des capacités, les mécanismes d'évaluation de la coordination de l'aide au niveau national et, plus récemment, l'assistance aux gouvernements des pays bénéficiaires qui mettent à l'essai le nouveau Cadre de développement global de la Banque. Au niveau décisionnel, le PNUD poursuit une longue série de consultations avec la Banque sur des questions relatives à la gouvernance et au renforcement des capacités. Pour ce qui est des mécanismes de coordination de l'aide, le PNUD et la Banque sont convenus de collaborer à leurs évaluations parallèles effectuées par le Groupe consultatif ou à l'occasion de tables rondes ainsi que de mettre en commun et d'examiner les résultats de ces évaluations. Au niveau opérationnel, les bureaux régionaux du PNUD ont pris de nouvelles initiatives avec leurs homologues respectifs vice-présidents de la Banque. En Afrique, à l'issue de la deuxième réunion trimestrielle, ces deux institutions ont conclu un accord sur le Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, le PNUD ayant un rôle critique à jouer dans l'application dudit accord. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Viet Nam a été un pays pilote où l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont collaboré pour faire avancer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et pour appliquer la stratégie d'aide aux pays de la Banque, le PNUD et la Banque ayant ainsi aidé le Gouvernement vietnamien à formuler un programme destiné aux 1 700 communes les plus pauvres. Par ailleurs, le Vice-Président régional de la Banque pour l'Asie de l'Est, l'Administrateur assistant et Directeur du bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique ont tenu en novembre 1998 des consultations à l'issue desquelles une réunion d'information informelle conjointe a été organisée à l'intention des membres du Conseil d'administration. En décembre 1998 et en tant que suivi de cette réunion, une lettre décrivant divers moyens de faire progresser le partenariat a été conjointement adressée à tous les représentants résidents du PNUD ainsi qu'aux directeurs de pays de la Banque mondiale. Dans d'autres régions, le PNUD a continué de renforcer son partenariat opérationnel avec la Banque.

75. *En ce qui concerne les banques régionales de développement*, le PNUD a continué de chercher à renforcer ses

partenariats pour aider les pays bénéficiaires. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le PNUD ont continué de collaborer étroitement, comme le montrent les nombreuses interventions formulées et effectuées de concert, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la gouvernance. Grâce à l'assistance technique du PNUD dispensée en étroite coordination avec la BID, les gouvernements de l'Amérique centrale ont pu prendre part avec succès à la réunion du Groupe consultatif organisée par la BID à la suite du cyclone Mitch. Le PNUD a continué de chercher à resserrer son partenariat avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

76. *Pour ce qui est de la Commission européenne*, en juillet 1998, le PNUD a établi avec elle un partenariat officiel dans les domaines de la consolidation de la paix et du règlement des conflits, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement du secteur privé dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Un Comité directeur mixte chargé de recenser les projets et de suivre les progrès a été créé. Au nombre des projets conjoints dans le domaine de la gouvernance déjà parphés ou faisant l'objet de négociations figurent le Forum III sur la gouvernance en Afrique, l'appui aux élections nationales au Mozambique, un programme concernant l'autonomisation des femmes en République centrafricaine et la réforme du système judiciaire et pénitentiaire en Haïti. Dans le domaine de l'environnement, les projets conjoints concernent la gestion durable des forêts, la Phase II du réseau Afrique 2000 et une conférence ministérielle sur la pauvreté et l'environnement prévue pour septembre 1999. Le PNUD et la Commission européenne ont poursuivi leurs activités de partenariat en Europe et dans la région de la Communauté des États indépendants, exécutant en particulier d'importantes activités communes en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. Cette utile coopération vient par ailleurs d'être étendue à la Croatie. En Bulgarie, la Commission européenne et le PNUD ont pour la première fois financé un projet de programme national en faveur de l'emploi dénommé «La belle Bulgarie». En Bosnie-Herzégovine, on a encore renforcé les programmes conjoints de la Commission européenne et du PNUD ayant pour objet la réinstallation des réfugiés et la fourniture d'emplois et de revenus aux victimes de la guerre. Dans le contexte de son plan global de reconstruction et de relèvement de la Croatie, le PNUD a obtenu des fonds de la Commission européenne pour l'aider à fournir un appui économique à court et à long termes aux populations frappées par la guerre dans la région de Knin-Lika.

77. *S'agissant des donateurs bilatéraux*, le PNUD a cherché à renouveler ses partenariats traditionnels et à en

établir de nouveaux avec d'autres donateurs. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD s'est révélé utile à cet égard. À titre d'exemple de partenariat PNUD-donateurs bilatéraux, on peut citer l'accord concernant les préparatifs d'un colloque à l'intention des parlementaires français ainsi que la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA II). Cette conférence, organisée conjointement par le Japon et le PNUD, a permis de traduire l'engagement politique pris lors de la première conférence CITDA I en une action concrète au niveau du pays, tout en donnant aux pays africains de nouvelles occasions d'explorer plus avant les possibilités de partenariat avec les pays d'Asie. CITDA II a insisté sur la promotion de la CTPD ainsi que des partenariats interrégionaux avec les secteurs privés en Asie, dans le Pacifique et dans les régions africaine et arabe. Dans ce contexte et dans d'autres, le PNUD a fait d'importants progrès pour ce qui est de mobiliser un appui mondial et à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la CTPD, ce qui a favorisé la mise en commun Sud-Sud de compétences et de pratiques optimales à l'aide de réseaux dans divers domaines – développement durable, commerce et investissements, sécurité alimentaire et environnement. L'objectif majeur de ce partenariat stratégique, notamment Sud-Sud, consiste à favoriser au maximum les pays bénéficiaires.

78. *À l'échelon régional*, l'accord conclu en 1998 entre le PNUD et la Ligue des États arabes, qui comporte un programme de renforcement des capacités en faveur du développement humain durable, est un important exemple de ce nouveau type de partenariat stratégique.

79. *Pour ce qui est des organisations non gouvernementales et de la société civile* en général, on s'est tout particulièrement efforcé de leur faire mieux comprendre le travail du PNUD. En collaboration avec le Groupe des 77, le Centre du Sud et le Réseau du tiers monde, le Groupe spécial du PNUD chargé de la CTPD a contribué à approfondir le dialogue politique et les échanges intellectuels Sud-Sud sur des questions critiques telles que la mondialisation, le suivi au Protocole de Kyoto, la coopération économique régionale et sous-régionale et les préparatifs du sommet consacré au Sud. À titre d'exemple dans la région africaine, cette coopération est intervenue avec le secteur privé et les médias, les établissements universitaires et les Églises. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD, tout en collaborant toujours étroitement avec les gouvernements de chaque pays, a noué d'importants liens de partenariat stratégique : organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, groupes de femmes, organisations commerciales, secteur privé, défenseurs de l'environnement, défenseurs des droits de l'enfant, luttant notamment contre le travail des enfants,

politiciens, parlementaires et communautés urbaines et rurales pauvres. Ces partenariats visent à améliorer de façon directe et mesurable la vie des individus et à faire en sorte que les politiques nationales soient davantage axées sur l'individu en général et les pauvres en particulier. En juin dernier, le PNUD a réuni aux Philippines des représentants de 14 pays qui ont constitué un réseau sur le renforcement des capacités et la participation de la région de l'Asie et du Pacifique pour encourager les gouvernements, les organisations de la société civile et le PNUD à promouvoir de concert le développement participatif en vue de l'élimination de la pauvreté aux niveaux national, sous-régional et régional. Grâce à ce réseau, les pays ont resserré leurs partenariats stratégiques et enrichi leurs connaissances par la diffusion d'études de cas, de pratiques optimales et d'innovations techniques, assortie d'une évaluation de l'impact d'une telle diffusion, en particulier sur Internet, en tant que contribution en faveur d'un programme mondial d'éducation sur les questions relatives au renforcement des capacités et à la participation.

80. *Pour ce qui est du secteur privé*, le PNUD a continué de chercher des domaines de coopération qui devraient aider les pays bénéficiaires à atteindre leurs objectifs en matière d'élimination de la pauvreté. À la suite d'un accord conclu avec la Banque mondiale, en vertu duquel le PNUD fournirait une assistance sous forme de microfinancement, qui s'est avérée être un instrument d'une importance critique pour l'élimination de la pauvreté – aux organisations regroupant moins de 3 000 clients, le PNUD s'est associé au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour créer un groupe spécial de microfinancement. Ce groupe spécial a déjà permis de mobiliser 30 millions de dollars, dont 3 millions de dollars en provenance de la Fondation des Nations Unies pour le partenariat international, ce qui a permis d'exécuter des projets de microfinancement dans 15 pays. Des donateurs bilatéraux et la Banque africaine de développement se sont déjà engagés à contribuer financièrement à ce groupe spécial de microfinancement et certains gouvernements négocient actuellement l'acquisition des programmes de ce groupe pour les appliquer dans leurs pays. Le PNUD a par ailleurs étudié les moyens de collaborer avec des sociétés mondiales en vue d'éliminer la pauvreté, de créer un développement humain durable et de contribuer à l'essor des secteurs privés locaux en ouvrant à 2 milliards de personnes l'accès à l'économie de marché mondial d'ici à 2020.

B. Analyse

81. Des progrès ont été accomplis dans l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques et dans le renforcement

de ceux qui existent déjà, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de la Commission européenne. Il reste toutefois beaucoup à faire pour ce qui est de définir et de nouer des alliances stratégiques qui permettront au PNUD de mieux satisfaire les besoins des pays bénéficiaires. Au sein du PNUD, il faut s'employer davantage à tous les niveaux à mieux faire comprendre le rôle critique que jouent les partenariats stratégiques et, dans la sélection des partenaires, il importe notamment de se demander si ce nouveau partenariat permettra de renforcer les ressources et les points forts du PNUD, d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions du Programme, de renforcer l'impact du PNUD au niveau du pays, d'accroître la masse critique des ressources par rapport aux partenaires plus importants, d'offrir des avantages mutuels au PNUD et aux partenaires, de fournir au PNUD de nouvelles possibilités, de renforcer le système des coordonnateurs résidents, de diminuer les coûts, de renforcer la crédibilité et la présence du PNUD, et enfin de contribuer à la mobilisation des ressources. Il faut par ailleurs que le PNUD soit à même de rendre compte clairement des résultats obtenus directement et indirectement à l'aide de ces partenariats, ce que l'application des cadres de financement pluriannuel devrait faciliter, dans la mesure où le partenariat constitue désormais une rubrique du nouveau cadre des résultats stratégiques du PNUD et est également considéré comme un élément clef des nouveaux rapports annuels du PNUD orientés vers les résultats.

C. Défis à relever

82. L'objectif primordial des partenariats stratégiques est de donner aux pays bénéficiaires un maximum d'avantages pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement, notamment ceux qui ont été fixés lors des conférences mondiales. La stratégie consiste à combiner les avantages comparatifs du PNUD et ceux du partenaire afin de fournir aux pays la masse critique nécessaire d'appui au développement. Dans le contexte des partenariats établis avec divers pays, le PNUD préconise de préférence l'exécution nationale, de sorte que l'insuffisance des capacités nationales dans le pays en question constitue souvent un sérieux problème. L'évaluation des résultats attribuables aux partenariats dans leur ensemble et à titre individuel pose toujours un problème méthodologique dans la mesure où le résultat global d'un véritable partenariat doit toujours être supérieur à la somme de toutes ses composantes.

IV. Capacité fonctionnelle

A. Situation et évolution actuelles

83. Dans le cadre du processus de changement «PNUD 2001», l'organisation s'est donné pour objectifs de renforcer son dynamisme et d'obtenir davantage de résultats concrets, de pouvoir traiter rapidement toutes sortes de priorités liées aux programmes de pays et d'assurer des services de qualité. En 1998, l'Administrateur a conclu avec chacun des directeurs des accords visant à définir clairement les objectifs des réformes et à promouvoir une éthique axée sur la responsabilité. Ces accords ont fourni un cadre de gestion permettant d'évaluer les résultats clés par rapport aux objectifs fixés pour 1998. À cet égard, le PNUD s'est particulièrement attaché à accroître sa capacité fonctionnelle par la mise en valeur des ressources humaines, la décentralisation et des mesures de renforcement de l'efficacité.

1. Mise en valeur des ressources humaines

84. *La parité entre les sexes* est restée l'une des grandes priorités du PNUD, qui a entamé la deuxième phase de sa politique en la matière. L'objectif est de porter à quatre pour six le ratio femmes/hommes d'ici à 2001, et les tendances observées sont encourageantes. Entre 1995 et 1998, le nombre d'administratrices assistantes a triplé, celui des femmes occupant des postes de la classe D-2 a dépassé les 20 % que le Programme s'était fixé et le nombre de représentantes résidentes a presque doublé, passant de 14 à 26. En 1998, 22 % des représentants résidents, 31 % des représentants résidents adjoints et un tiers des responsables en poste au siège étaient des femmes. Les Volontaires des Nations Unies et les conseillères d'UNIFEM spécialistes des questions d'inégalité entre les sexes ont aidé les coordonnateurs résidents à intégrer ces questions dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

85. L'une des réalisations les plus remarquables en 1998 a été la mise en place du *nouveau système d'évaluation des compétences des candidats aux postes de coordinateur résident*, qui a permis d'instituer une méthode originale de recrutement pour pourvoir les postes de haut niveau. Le système a été appliqué pour la première fois en novembre 1998, à l'École des cadres des Nations Unies à Turin. Vingt-trois des 40 participants venant du système des Nations Unies appartenaient au PNUD. La nouvelle méthode d'évaluation des compétences, conçue par une société indépendante, comportait cinq simulations visant à évaluer 12 compétences. Les nouvelles procédures de sélection ont permis de retenir les candidats à des postes donnés et de constituer une liste de candidats aux postes de coordinateur résident qui seront à

pourvoir par la suite. L'évaluation portait sur le comportement aussi bien que sur les compétences techniques. Il est prévu de poursuivre l'évaluation en mai 1999. Les candidatures des fonctionnaires des différents organismes du système des Nations Unies qui ont suivi l'intégralité du programme d'évaluation seront examinées par un comité consultatif interinstitutions. Il a été envisagé de créer des postes de représentant résident adjoint principal dans les pays où la charge de travail des coordonnateurs résidents est particulièrement lourde.

86. *L'aménagement des carrières des fonctionnaires nationaux* est devenu une priorité. Le programme d'aménagement des carrières des fonctionnaires nationaux, élaboré et lancé en 1998, le premier du genre pour le PNUD, est entré dans sa deuxième phase; il vise à perfectionner les compétences professionnelles et à élargir les perspectives de carrière du personnel national, dont dépend l'action du Programme à l'échelle des pays. Des postes de fonctionnaires internationaux ont été proposés aux fonctionnaires nationaux. Les candidatures ont été sélectionnées en fonction des compétences des intéressés, dans le cadre du mécanisme de remplacement des fonctionnaires de carrière pour le poste de directeur des opérations. Six des sept candidats retenus étaient des fonctionnaires nationaux. Le PNUD a également retenu les candidatures de fonctionnaires nationaux à de nombreuses fonctions et offres de formation dans d'autres bureaux de pays et au siège.

87. L'accent a été mis sur l'*acquisition du savoir*, dans la ligne des recommandations énoncées dans le programme PNUD 2001. Le cadre d'action relatif à l'apprentissage aux fins de la mise en valeur des ressources humaines, adopté en juillet 1998, prévoit que 5 % du temps de travail du personnel doit être consacré à l'acquisition de connaissances afin d'accroître les compétences, le savoir, la motivation et les résultats. Un réseau de gestionnaires de l'acquisition du savoir a également été mis en place. Des fonctionnaires et des consultants externes ont été nommés évaluateurs et veilleront à ce que l'apprentissage au niveau des pays contribue à l'amélioration de la qualité des programmes et au progrès des connaissances. Le PNUD entend dresser d'ici à l'an 2000 un inventaire des idées et des connaissances tirées de ses expériences dans les pays et à l'échelle internationale, et transmettre plus rapidement ces informations afin de faciliter le dialogue sur le développement, les activités de plaidoyer et l'établissement de programmes de travail aux niveaux national, régional et international. Selon les évaluations, 71 % des objectifs ont été atteints en 1998, contre 43 % en 1995, année où le processus a été engagé. EVALNET, réseau créé en 1998 et regroupant 35 administrateurs en poste dans les bureaux de pays et au siège, devrait promouvoir davantage

la capacité fonctionnelle à utiliser l'évaluation comme un outil d'apprentissage.

88. La *culture de la prise de décisions en participation*, qui amène les administrateurs des bureaux de pays et du siège à examiner les problèmes rencontrés afin de définir l'action et les priorités de l'organisation, est devenue la norme institutionnelle. Le Comité de mise en oeuvre du changement et le Comité exécutif élargi ont étudié le processus et y ont participé lorsque des décisions ont été prises quant aux nouvelles initiatives issues du programme de réformes et à de nombreuses autres questions de politique générale. En 1998, le PNUD a exécuté un programme d'auto-évaluation du contrôle axé sur la responsabilisation, la délégation des pouvoirs, les contrôles internes et l'évaluation des risques, qu'il prévoit d'appliquer à 35 bureaux nationaux et 45 services du siège en 1999. Une série de dispositions a été prise pour permettre aux fonctionnaires de l'organisation d'intervenir rapidement en cas d'urgence dans les pays en développement qui connaissent une situation exceptionnelle. Il s'agit notamment d'un système de dotation en effectifs permettant de localiser et d'affecter rapidement le personnel spécialisé nécessaire. Le PNUD a renforcé les capacités nationales en matière de contrôle des programmes et de la gestion, faisant pour cela appel au personnel de certains bureaux de pays et, pour les appuyer, à trois centres régionaux de service en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Sept postes d'agent local ont été transférés à des centres régionaux pour renforcer cette initiative.

2. Décentralisation

89. Dans le cadre de sa stratégie budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001, le PNUD a réexaminé la question de la décentralisation. Entre 1997 et 1998, 34 postes de base inscrits au budget ordinaire ont été créés dans les bureaux de pays, dont 15 pour faciliter l'application du système des unités de ressources sous-régionales. Vingt-cinq postes de base inscrits au budget ordinaire du siège ont été supprimés. Le PNUD a renforcé son système de coopération, notamment en faisant appel aux unités de ressources sous-régionales pour appuyer les activités des bureaux de pays aussi bien dans les domaines techniques que pour ce qui a trait à la planification stratégique et à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes. En octobre 1998, pour aider les représentants résidents à mobiliser des ressources supplémentaires, les directeurs des bureaux de pays ont été autorisés à signer avec les gouvernements des accords de partage des coûts dans lesquels étaient précisées les responsabilités découlant de cette délégation de pouvoirs et où l'on soulignait en particulier l'importance capitale de la présentation en temps voulu des rapports aux donateurs. L'approbation du siège demeure

nécessaire pour tous les décaissements imputés à des fonds d'affectation spéciale. Le PNUD a par ailleurs élaboré des directives concernant la décentralisation des pouvoirs aux fins de la collaboration avec le secteur privé. Trente-cinq procédures relatives à la gestion du personnel ont été simplifiées en 1998 et l'application d'un grand nombre d'entre elles a été déléguée aux bureaux de pays. La gestion des contrats concernant des activités de durée limitée et les services spécialisés a également été confiée à la plupart des bureaux de pays. L'affichage des vacances de postes sur Internet a permis de rationaliser le recrutement.

3. Mesures de renforcement de l'efficacité

90. Le siège et les bureaux de pays ont proposé des mesures de renforcement de l'efficacité qui mettent en jeu la rationalisation des programmes et de la gestion administrative et financière. Les mesures à caractère administratif et les autres mesures ont été intégrées dans le processus annuel d'élaboration des accords, lesquels, assortis d'indicateurs et de critères de réalisation des objectifs, ont été appliqués par le personnel de direction. Les indicateurs relatifs à la gestion doivent faciliter l'évaluation de l'efficacité des bureaux de pays et de leurs performances. Huit des 17 projets de réforme de la gestion ont été menés à bien, les neuf autres devant être exécutés en 1999. Ces projets ont contribué à la réforme à trois égards : ils ont permis de mettre au point les méthodes de gestion et de planification aux fins de la délégation de pouvoirs plus importants aux bureaux de pays; d'énoncer des stratégies et des méthodologies innovantes et d'élaborer de nouveaux mécanismes de contrôle et de suivi pour renforcer l'efficacité des programmes et obtenir de meilleurs résultats; et de mettre en place la structure et l'infrastructure qui permettront d'améliorer les résultats et la gestion et de responsabiliser davantage les fonctionnaires.

91. La rationalisation et la simplification des procédures ont permis de réduire le volume des activités; d'harmoniser les modalités de financement avec les règles et le cadre de responsabilité en matière de gestion en vigueur au PNUD; de traduire les nouvelles politiques en procédures d'application; et d'assurer la cohérence entre les différents manuels du PNUD. Les consultations poussées organisées au siège avec les bureaux de pays et d'autres organismes du système des Nations Unies ont abouti à l'élaboration du *Manuel des programmes* et projets et du *Manuel financier*, dont les textes seront finalisés en 1999. D'autres manuels et directives ont été réduits à l'essentiel. S'agissant de l'exécution nationale, le PNUD a publié des procédures actualisées et, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), a énoncé des directives communes à l'intention de l'ensemble des organis-

mes du système des Nations Unies. Le PNUD s'est donné comme priorité majeure d'assurer un service rapide et de qualité à ses clients et partenaires et a continué d'appliquer son principe d'un temps de réponse de cinq jours. Pour identifier et supprimer les goulets d'étranglement, le Programme a conduit une enquête auprès de la clientèle des bureaux de pays. Il est en outre prévu d'effectuer une évaluation complète du processus de réforme au cours de la seconde moitié de 1999 afin d'analyser les résultats globaux des mesures prises et de les comparer aux objectifs énoncés dans le processus PNUD 2001.

92. La modernisation du système d'information de l'organisation et le renforcement de sa connexité, indispensables à l'optimisation de l'efficacité et de l'efficacités d'un organisme mondial tel que le PNUD, ont été intensifiés. Tous les fonctionnaires du siège et le personnel de 129 des 137 bureaux de pays ont désormais accès à Internet et 104 bureaux de pays sont raccordés au réseau Intranet du siège, qui offre un système d'aide en ligne disponible 24 heures sur 24 et un site de mise en commun des informations essentielles à l'échelle de l'organisation. La connexité du PNUD s'est accrue, des logiciels standard remplaçant les programmes autonomes. Les pays bénéficiaires qui s'intéressent aux problèmes liés au passage à l'an 2000 trouveront sur le site Internet du PNUD un inventaire des sources d'information sur la question.

B. Analyse

93. Une action énergique a été menée au cours de l'année écoulée afin de mettre en oeuvre le processus PNUD 2001. L'appui aux bureaux de pays a enregistré des progrès notables, de même que la transformation de l'organisation en une institution d'apprentissage, le renforcement de l'efficacité, la reconfiguration, la responsabilisation accrue et la participation au programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies. L'introduction de l'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents – qui a reçu un accueil très favorable – donne un tour totalement nouveau aux pratiques relatives aux ressources humaines, à l'échelle du PNUD aussi bien que du système des Nations Unies. Les résultats devront être soigneusement étudiés et exploités. En ce qui concerne l'acquisition de connaissances, le PNUD a créé des unités de ressources sous-régionales et doit maintenant privilégier l'élaboration d'une politique en la matière. S'agissant des gains de productivité, les résultats sont tangibles mais l'organisation doit néanmoins perfectionner ses systèmes d'information et explorer les possibilités offertes par la sous-traitance. Pour ce qui est de la responsabilisation, l'Administrateur est

déterminé à poursuivre plus avant l'action déjà engagée avec le lancement du processus d'auto-évaluation du contrôle et à faire des accords un outil de gestion prioritaire pour les hauts responsables.

C. Défis à relever

94. Le PNUD doit répondre à trois impératifs : en premier lieu, il devra poursuivre sa transformation, tout en participant activement au programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies et en s'adaptant à l'évolution de l'environnement extérieur afin de renforcer son efficacité et son efficience. PNUD 2001 et le Cadre de financement pluriannuel, adopté par le Conseil d'administration dans sa décision 99/1, seront des éléments déterminants. En deuxième lieu, les ressources humaines et les compétences doivent être tout à fait à la hauteur des résultats escomptés. L'augmentation de la demande de services en matière d'administration dans les pays qui connaissent une situation particulière exigera davantage de souplesse de la part du PNUD. Un réseau de bureaux de pays plus fonctionnel lui permettra d'agir plus efficacement dans les pays et d'organiser des activités opérationnelles plus cohérentes et coordonnées, comme le préconise le Secrétaire général dans son programme de réformes. Il faudra repenser l'appui du siège et des unités de ressources sous-régionales aux bureaux de pays afin de garantir une action rapide et de qualité et veiller absolument à ce que les fonctionnaires soient pleinement responsables si l'on veut décentraliser et déléguer au maximum. En troisième lieu, enfin, le PNUD doit se doter d'une politique globale d'apprentissage. L'évaluation jouera un rôle important mais il s'agira aussi d'assimiler et de diffuser les enseignements tirés de l'expérience acquise par le PNUD dans le monde entier.